



La Violence Conjugale à l'épreuve des mots



Jeudi 25 novembre 2010 – IUT de Lens

SOMMAIRE



	Page
Remerciements	2 à 3
<u>Discours d'ouverture</u>	
Monsieur Marc DEMANZE, Directeur de l'Accueil Neuf de Cœur	4 à 5
<u>Interventions</u>	
Monsieur Guy DECOURT, Député Maire de Lens	6 à 8
Madame Brigitte LAMY, Procureur Près TGI de Béthune	9 à 10
Madame Géraldine ROEKENS, Psychologue Service Écoute Brunehaut	11 à 13
Madame Valérie DELVALLEZ, Coordinatrice de projet CHRS Accueil Neuf de Cœur	14 à 17
Madame Florence VICTOR, Psychologue Centre Clotaire.....	18 à 21
Madame Caroline ALLOUCHERY, Psychologue Cheval Bleu.....	22 à 25
Monsieur Jean-Pierre BRUNIAUX, Thérapeute familiale Systémique	26 à 27
Monsieur Laurent LIOTARD, Thérapeute Spécialisé Systémia-Consultation	28 à 34
Madame Stéphanie PILLION, Éducatrice jeunes enfants CHRS Accueil Neuf de Cœur	35 à 37
Madame Clémentine GORISSE, Psychologue Clinicienne Brunehaut Enfant.....	38 à 42
Madame Sabine LAMBERT, Juge aux Affaires Familiales Près TGI de Béthune	
Lois du 9 Juillet 2010	43 à 45
Monsieur Hervé GUERARD, Attaché de Direction, Délégué du Procureur	46 à 47
Madame Anne-Sophie LUONGO-BIGORGNE, Assistance Socio-Judiciaire, Déléguée du Procureur	48 à 49
Madame Virginie HOFFMAN, Chargé de Mission Départemental aux Droit des Femmes et à l'Égalité, Direction Départementale de la Cohésion Sociale.....	50 à 51
Monsieur Laurent LIOTARD, Référent Préventions et Luttés contre les Violences Conjugales de l'Arrondissement de Lens.....	52 à 53
<u>Discours de fermeture</u>	
Monsieur Marc DEMANZE, Directeur de l'Accueil Neuf de Cœur	54 à 55
<u>Annexe</u>	
Chansons d'Hervé DEMON.....	56
Stands	57
Poèmes.....	58
Bibliographies	59

Remerciements

A la satisfaction qui me revient d'introduire le lecteur à l'ensemble des communications du colloque « La violence conjugale à l'épreuve des mots » se mêlent des sentiments de reconnaissance et d'amitié pour tous ceux qui ont rendu possible cette journée de rencontre.

Le choix du format électronique librement accessible est pour moi, l'espoir d'une diffusion plus grande dans les communautés que je voulais réunir. En effet, le 25 Novembre 2010, toutes les professions, les services de l'État, les collectivités ou les associations concernés par les violences conjugales étaient présentes dans l'amphithéâtre de l'IUT comme sur les stands ou lors du repas convivial avec l'ensemble des intervenants, des organisateurs et Monsieur le Préfet.

Je remercie tout d'abord, la préfecture d'Arras, la Sous Préfecture de Lens, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'Arras pour leur soutien financier et technique, sans lequel ce projet n'aurait jamais pu voir le jour et tout particulièrement Monsieur le Préfet, qui par sa présence, a montré tout son soutien envers nos actions.

Je voudrai aussi remercier très chaleureusement :

- Les auteurs de communications qui ont écrit et remis leurs textes dans les délais et parmi eux, tout particulièrement celles et ceux qui sont venus bénévolement.
- Madame Brigitte Lamy et Monsieur Guy Delcourt qui ont tout de suite accepté de prononcer les discours d'introduction.
- Madame Virginie Hoffman pour son suivi du dossier, sa disponibilité et son soutien technique.
- Madame Natasha Lacroix Directrice de l'Institut Universitaire Technologique de Lens et Monsieur Marc Demanze Directeur de l'association Accueil 9 de Cœur, pour avoir adhéré immédiatement au projet et pour leurs soutiens et engagements précieux.
- Madame Sylvie Ledhuy pour la réalisation de la plaquette de présentation du colloque.
- Notre partenaire « résonnances-librairie » qui a bien gentiment proposé un stand permettant l'achat de livres.
- Sans oublier l'association El Fouad pour son excellente prestation.

Les équipes de l'Accueil 9 de cœur et de l'IUT de Lens, principaux organisateurs, qui en charge de l'organisation et de l'articulation entre partenaires ont apporté les ressources nécessaires et le soutien logistique.

- Anna et Corinne de l'IUT de Lens ainsi que Clélia, Maïté, Maxime, Mounia, Najette, Sonia et Yamina de l'équipe de « sourires sans frontière » (2010-2011) de l'IUT de Lens, qui ont soutenu sa réalisation pratique.

Je n'oublie pas l'investissement de nos plus proches parmi les proches : l'équipe de l'Accueil 9 de Cœur :

- Anna, Audrey, Anthony, Benoît, Cécile, Corinne, Elisa, Elodie, Farida, Frédéric, Jean-Paul, Johanna, Mouma, Nicole, Pascal, Sarah, Sophie, Stéphane, Stéphanie.P, Stéphanie.B et Valérie, ainsi que Angélique stagiaire de l'Accueil 9 de Cœur.
- Et vous tous qui êtes venus participer à ce colloque et témoigner de votre intérêt pour ce sujet.

Cette journée particulière a permis de nous faire vivre une intense aventure collective.

Depuis cette journée, cette aventure s'est inscrite dans une histoire collective encore plus riche de rencontres et d'échanges qui se poursuit par d'autres prolongements fédérés au sein du réseau Prévention et Lutte Contre les Violences Conjugales de l'arrondissement de Lens.

Dans l'objectif d'amplifier cette synergie nous vous donnons rendez vous :

Le 25 Novembre 2011

pour la Journée Départementale de la Prévention et de la Lutte Contre les Violences Conjugales qui aura lieu à **Noyelles- sous -Lens**.

C'est donc, par une invitation à poursuivre l'aventure collective, que je vous convie à parcourir ces actes



Marc DEMANZE

Directeur « Accueil Neuf de Cœur »

Je souhaite tout d'abord vous souhaiter, au nom de l'Association Accueil 9 de Cœur, qui organise aujourd'hui son premier colloque sur les violences conjugales, la bienvenue.

Le 25 novembre est la journée internationale contre les violences faites aux femmes. 2010 est l'année où la lutte contre les violences conjugales est déclarée grande cause nationale.

Voilà pourquoi nous avons tenu à marquer cette date du 25 novembre 2010, en organisant ce premier colloque.

De nombreux intervenants sont concernés par cette problématique, dans des prises en charges diverses et trop souvent cloisonnées : Les services de police et de gendarmerie, de justice, du médical, du social, associatif ...

De même, les violences au sein du couple génèrent des traumatismes pluriels et complexes. De cette réalité, différentes approches thérapeutiques ont émergé.

Aujourd'hui deux projets se mettent en œuvre sur notre arrondissement :

- Un protocole Service Intégré d'Accueil et d'Orientation spécifique aux victimes de violences conjugales (mise en commun des moyens pour organiser l'accueil, la mise à l'abri et l'accompagnement des personnes victimes),
- Un référent violences conjugales qui a pour mission essentielle d'organiser les conditions de la complémentarité des associations et des institutions agissant auprès d'un public susceptible d'être aux prises avec les violences conjugales.

Ainsi, si la diversité des réponses est une richesse pour être au plus près des besoins de chacun, leur mise en complémentarité est devenue indispensable.

Il nous a donc semblé opportun d'organiser un espace de rencontres et d'échanges à ces différentes approches complémentaires, le temps d'une journée.

Je conclurai en remerciant vivement l'ensemble des institutions, des personnalités et des associations qui ont permis la réalisation de cette journée.

L'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, a soutenu activement notre démarche.

Monsieur le Député - Maire de la ville de Lens - a bien voulu nous faire l'honneur d'introduire nos travaux, avec la présence de nombreux adjoints venus marquer leur intérêt pour cette problématique.

Je tiens à saluer et remercier l'Institut Universitaire de Technologie et ses étudiants qui nous reçoivent dans leurs locaux. Je souligne particulièrement leur sens de l'accueil et leur investissement dans ce projet.

Sans oublier l'ensemble des associations et des personnalités qui ont accepté d'intervenir aujourd'hui, ou de présenter un stand :

Mr le Préfet qui viendra partager un temps convivial avec nous,
Mr le Député Maire de Lens,
Mme Lamy, Procureur de la république,
Mme la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité.

Il est maintenant temps d'entrer dans le vif du sujet et, dans ce sens, nous avons demandé à Monsieur le Député Maire de Lens et à Madame le Procureur de la république de bien vouloir introduire ce colloque en répondant à cette question: « la violence conjugale, à l'épreuve des lois ?».

Marc DEMANZE



Guy DELCOURT
Député Maire de la ville de Lens

Madame le Procureur de la République, Mesdames et Messieurs, je vous salue.

Merci Monsieur Demanze. Votre introduction, j'oserai dire, permet très logiquement d'ouvrir un large débat parce que quand vous dites « c'est vous qui faites les lois ou c'est vous qui veillez à ce qu'elles soient appliquées », on ne les fait pas toutes. D'ailleurs, je suis toujours moi, pointilleux, quand on dit le parlement a voté. Par moment, j'aimerais bien que l'on dise une partie du parlement a voté.

Mais, sur le sujet qui nous préoccupe, ce que je peux affirmer puisque je suis à la commission des affaires sociales et que, pas plus tard qu'hier, j'ai auditionné avec d'autres, bien sûr, feu le médiateur de la république puisque vous savez que le médiateur de la république sera remplacé prochainement par le défenseur des droits qui va regrouper entre autre la Haute Autorité de Lutte contre la Discrimination et pour l'Egalité, la défenseur des enfants suite à la disparition de madame Versini avec son dernier rapport sur les 2 millions d'enfants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté parmi les 8 millions de français qui le sont eux-mêmes.

C'était intéressant parce que, parmi les sujets bilan du médiateur de la République, des sujets qui vous préoccupent aujourd'hui ont été abordés : la maltraitance faite à enfants mais aussi du domaine des problèmes des violences conjugales, le problème des personnes handicapées et je pourrai citer d'autre cas.

Quelle est la conclusion du médiateur de la république ? Il est temps messieurs les parlementaires que vous demandiez au ministère d'arrêter de pondre des lois. Aujourd'hui nous avons suffisamment de lois au chaud ou au frigo, cela dépend. Ce qu'il faut c'est les ressortir une par une, voir celles qui se superposent au fil des années voire au fil des décennies, faire le nettoyage et, ensuite, voir ce qu'il manque pour qu'elles soient opérationnelles. Et dans les sujets de traitement des violences, évidemment, immédiatement derrière sont venus les problèmes de qui ? Comment ? Pourquoi ? Et jusqu'où ?

La première conclusion c'est que l'on se dit que, bien évidemment, heureusement, et c'est par vous mesdames et messieurs du monde associatif que je commence, il y a les associations qui ont un travail et une action tout à fait remarquables parfois, d'ailleurs, avec des moyens qui sont

malheureusement beaucoup trop peu importants. Ensuite il y a les administrations et là commence déjà l'inégalité d'application.

Tout va dépendre d'un département à un autre, d'une juridiction judiciaire à une autre, de l'intérêt que va porter le fonctionnaire au sujet qui nous préoccupe et c'est une des conclusions du rapport du médiateur de la République qui est de dire que, dans les départements et, monsieur le Préfet du Pas-de-Calais De Bousquet Florian n'est pas là mais il le sait, je lui ai déjà dit :

→ Faut-il que les préfets soient, comme c'est le cas en ce moment, chargés d'obtenir et de mettre la pression sur leurs services pour obtenir des résultats qui débouchent sur une prime de rentabilité pour le préfet qui le mérite bien ?

Ou alors ?

→ Doivent-ils être le garant de l'application des textes qui soit la plus égalitaire dans tous les départements de la république ?

C'est un vrai sujet et, sur ce plan là, nous avons trois groupes de travail parlementaire où, et c'est rassurant, l'unité politique est intacte c'est à dire qu'il n'y a pas de gauche ni de droite. Il y a des femmes et des hommes qui sont préoccupés par les sujets de ce matin.

En ma qualité de président du groupe d'étude Enfance Adolescence Protection de la Jeunesse par rapport à ce que vous pouvez voir à la télé, c'est rassurant de savoir que les parlementaires ont un comportement, j'oserai dire, qui va dans l'intérêt du citoyen et surtout de celles et ceux qui en sont victimes et sur les violences faites aux femmes en particulier.

La nouvelle loi de juillet dans sa notion de définition du « psychologique » nous interpelle déjà. Qui va aller vers ces populations censées être les plus touchées ?

Ce ne sont pas obligatoirement des problèmes de situation sociale contrairement à ce que certains pourraient penser, dans des cités dites en difficulté ou en danger mais cela se passe dans tous les niveaux de la société. Les problèmes d'informations sont peut-être plus compliqués dans la mesure où, justement nous sommes dans des milieux très favorisés donc nous allons y travailler.

Et bien entendu, je ne manquerai pas, ayant les références des associations qui sont ici sur le secteur de Lens (mais ça sera valable pour les autres circonscriptions de ma députation) de les faire collaborer avec les adjoints au maire. Et je les remercie. Ils sont quatre dont deux adjointes au maire donc vous voyez que la parité a pris le pas, enfin nous révolutionnons le politique, quatre, dont deux femmes et deux hommes.

Et pourquoi ai-je voulu qu'ils soient avec vous ? Tout simplement parce que je me suis rendu compte que l' élu pouvait être un partenaire incontournable au moins de l'écoute. Bien souvent quand on va voir la permanence de l'adjoint au maire ou le maire, c'est pour lui demander un logement, du travail, ou attirer son attention sur des problèmes d'environnement parce qu'ils sont importants. Jamais on ne vient voir le maire pour le mettre en alerte, ou très rarement, d'une situation que l'on voit autour de soi.

Bien souvent, quand nous trouvons des familles qui vivent dans leurs maisons, seules, avec des tonnes de déchets accumulés, excusez-moi de la dureté de l'image c'est parce qu'elle est récente et que nous l'avons vécue, avec des animaux qui sont morts...etc., c'est tout à fait le hasard

d'un événement autre que celui de l'attirance du voisin qui va dire je vais téléphoner au maire pour lui dire que là il se passe quelque chose et nous le constatons de plus en plus. Je vais téléphoner au maire ou l'adjoint au maire parce qu'à côté il me semble qu'il y a des problèmes.

Au moins les spots publicitaires ou d'informations diffusés à la télévision nous démontrent que les scènes comme celles présentées ces derniers jours ne peuvent pas permettre de dire, on ne savait pas que c'était comme ça. Là je trouve que c'est bien décrit. C'est pourquoi je souhaite que l' élu soit un relais qui apporte sa contribution sur un sujet difficile.

Deuxièmement, nous ne l'affichons pas outre mesure parce que ce n'est pas notre vocation première et, madame le procureur de la République le sait bien mais nous sommes comme ça, le législateur l'a voulu ainsi : le maire et ses adjoints sont des officiers de police judiciaire. Ils en sont tout à fait capables en leur première instance même si je souhaite et je préfère que cela soit le travail de la police et de la gendarmerie mais, parfois, des citoyennes ou des citoyens n'osent pas franchir les portes des gendarmeries et commissariats qu'on le veuille ou non cela existe encore.

Il faut au moins qu'ils sachent qu'ils peuvent venir se confier à des élus dont la mission est aussi de les écouter et je vais faire mener une campagne d'information en espérant être relayé par d'autres maires. Je vais saisir l'association des maires de France pour que nous en fassions une campagne. Cela en association avec vous parce qu'il ne s'agit pas de concurrence entre association et collectivité publique, non, il s'agit d'apporter notre contribution. C'est à dire que, dès qu'une personne pourra venir se confier à un élu nous vous passerons immédiatement le relais.

Nous n'avons ni les moyens humains ni les compétences ni la formation requise pour aller plus loin mais, si une mère de famille vient nous voir en disant : « je vous en parle à vous parce que j'ai confiance parce que mon mari maltraite mes enfants ou me maltraite » là au moins nous pourrions apporter notre contribution et là- dessus nous n'avons pas, nous élu(es) effectué suffisamment de communication.

C'est ce que je vais tenter de mener dans les prochaines semaines pour m'associer à la grande campagne qui est la vôtre parce qu'en effet il n'est pas acceptable que, dans notre société, nous parlions de ces sujets depuis des décennies. Dire que des efforts n'ont pas été faits, dire que des textes n'ont pas été réfléchis, travaillés, adoptés, tout cela serait faux.

Il faut bien dire que l'on en parle beaucoup et il faut que nous en fassions plus et pour que nous puissions en faire plus il faut non seulement que l'on mette nos moyens en commun mais surtout que l'on vous donne, mesdames et messieurs les représentants des forces de l'ordre, du monde associatif, de la justice, les moyens de votre action, parce que la volonté j'en suis tout à fait convaincu vous l'avez.

Voilà je vous souhaite un excellent colloque en m'excusant de me retirer aussitôt après les propos de madame le procureur de la République et vous avez bien compris que je serai largement représenté. Merci beaucoup.

Guy DELCOURT



Brigitte LAMY

Procureur TGI de Béthune

Dans ses instructions générales de politique pénale du 1^{er} novembre 2009 adressées aux procureurs de la République, Madame le Garde des Sceaux rappelle que les infractions qui touchent les plus faibles doivent faire l'objet d'une attention particulière des parquets.

Elle demande notamment de poursuivre l'effort en matière de lutte contre les violences au sein du couple dans le prolongement de nombreuses directives de politique pénale en ce domaine.

La lutte contre les violences au sein du couple n'est pas seulement la grande cause nationale 2010. C'est un sujet qui dépasse le cadre de nos frontières. Aujourd'hui s'ouvre au Ministère de la Justice un séminaire européen consacré aux violences domestiques. Ce séminaire participe au développement et au renforcement de la coopération entre les états et au rapprochement des législations au niveau européen.

Le traitement de la violence conjugale implique de prendre en compte diverses problématiques :

- celle de l'auteur,
- celle de la victime directe,
- et celle des victimes indirectes: les enfants du couple.

Le colloque d'aujourd'hui va permettre de vous présenter la prise en charge de ces différentes thématiques et de progresser dans un indispensable partenariat entre ces professionnels.

Ce temps d'échange est dans la droite ligne de la mise en place d'un référent "lutte et prévention des violences conjugales "

Cet échange et le témoignage des professionnels de l'écoute permettront , je le souhaite, à ceux qui reçoivent les victimes dans le cadre de dépôts de plainte, de mieux comprendre les

réticences de celles ci et d'avoir quelques outils pour tenter de lever ces réticences . La connaissance par les policiers de réseau de prise en charge leur permettra aussi d'orienter la victime vers le secteur médical, judiciaire, social, associatif susceptible de la renseigner et de l'orienter vers les interlocuteurs compétents.

L'autorité de poursuite qu'est le Procureur de la République a en charge la réponse pénale à l'acte de délinquance qu'est la violence conjugale.

La mise en sécurité de la victime est étroitement liée à la réponse pénale apportée par l'autorité judiciaire.

Le parquet de Béthune a, en 2009, traité 818 procédures qualifiées violences conjugales. Force est de constater que ces faits sont souvent liés à une consommation excessive d'alcool, problème, à mon avis pas suffisamment pris en compte dans ce département mais c'est un autre sujet.

Le Parquet a apporté une réponse à chaque fait de violence. Le classement sans suite ne s'explique que par l'insuffisance de preuves. En 2008, le taux de réponse pénale en la matière était de 84 % (69% en 2003) mais la réponse est graduée en fonction de la gravité des faits et de l'état de récidive ou non de l'auteur.

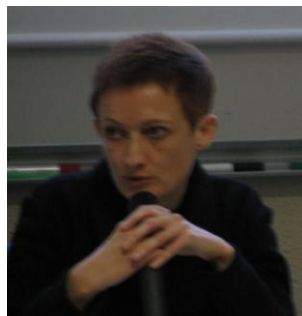
Les faits de faible gravité commis par un primo délinquant peuvent faire l'objet d'une alternative aux poursuites, en l'espèce un stage de sensibilisation à la violence. Ce stage est mis en œuvre par l'association éducative de contrôle judiciaire. Il a pour objectif de permettre d'amener les personnes concernées à une réflexion sur la violence intra familiale et ses conséquences sur la vie des membres de la famille. Deux stages de 10 personnes sont organisés par mois (un à Lens, un à Béthune)

Le stage n'a pas de vocation thérapeutique. Il s'agit d'abord de responsabiliser les auteurs de violences en leur rappelant les textes de loi, en les faisant réfléchir sur le déclenchement de la violence et les moyens de l'éviter, en les faisant rencontrer des professionnels recevant des victimes

Si les violences sont plus graves ou en cas de violences répétées, l'auteur fait l'objet d'une convocation par procès verbal. Cette convocation par procès verbal est assortie d'une obligation de quitter le domicile (solution familiale ou ASECJ). La personne nécessitant un suivi plus strict dans le cadre d'une obligation de soins est orientée vers la structure du cheval bleu et intègre un groupe de paroles. Suite à cette convocation par procès verbal, la condamnation peut consister en un suivi avec mise à l'épreuve avec obligations de soins.

Dans les cas très graves ou multiples récidives l'auteur fait l'objet d'une comparution immédiate.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite des échanges fructueux.



Géraldine ROEKENS

Psychologue Service Ecoute Brunehaut Liévin

Le Service Ecoute Brunehaut fait partie de l'association Accueil et Réinsertion Sociale de type loi 1901. L'association a pour spécificité d'accueillir au sein de ses services un public exclusivement féminin de 15 à 60 ans, avec ou sans enfants. Sa vocation est de permettre la réinsertion sociale et professionnelle de femmes en situation de détresse sociale. L'association est membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Le Service Brunehaut a été créé en 2002. Il se compose aujourd'hui du service Ecoute Brunehaut de Liévin et de celui de Lille, d'une structure d'hébergement dans le Pas-de-Calais et dans le Nord, d'un Centre d'Accueil d'Urgence, d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale sur la métropole lilloise et du service Brunehaut Enfants.

Les missions du service Ecoute Brunehaut sont l'écoute téléphonique anonyme et confidentielle, l'accompagnement physique et l'orientation vers les différents partenaires sociaux, médicaux ou de justice.

Le service Brunehaut Enfant, composé d'une éducatrice spécialisée et d'une psychologue, est un service de consultations et de prévention pour enfants et mamans exposés aux violences conjugales. Une prise en charge psycho-éducative est proposée au travers d'entretiens individuels d'enfants, d'entretiens mères-enfants et/ou de groupes de parole de mamans et de groupes d'expression d'enfants.

Avant de vous donner des indications sur le rôle du psychologue auprès des femmes victimes de violences conjugales, il me semble essentiel de rappeler deux éléments. Premièrement, le travail du psychologue s'inscrit dans un travail en réseau. Cela nécessite de connaître le dispositif contre la violence conjugale : l'aspect juridique, les structures d'hébergement, les référents, ... Deuxièmement, il n'est pas possible de s'inscrire dans une neutralité bienveillante. Le cadre de mon travail est la loi.

Pour ma part, j'utilise toujours le terme violence conjugale au singulier afin de faire référence au processus de violence davantage qu'aux formes de violences. Il me semble que les formes de violences permettent de qualifier les faits de violences davantage d'un point de vue juridique que d'en mesurer l'impact psychologique. « Pousser l'autre » est classé dans les violences physiques ; pourtant l'impact et le but recherché sont d'ordre psychologique.

La violence conjugale est un processus d'emprise de l'un sur l'autre. Le travail du psychologue, qui fera écho aux interventions des autres professionnels, consiste à aider la femme à sortir de ce processus.

Cependant, j'insiste pour que les femmes victimes de violence conjugale soient avant tout considérées comme des victimes et qu'elles bénéficient des mêmes aides. Il est nécessaire d'évaluer l'impact des agressions et qu'elles puissent être soignées sur le plan médical et sur le plan psychologique (évaluation du stress post-traumatique). D'après le rapport du Pr Henrion, la moitié des femmes victimes de violence conjugale souffre de dépression : un traitement peut s'avérer nécessaire.

« Isoler la victime, la dévaloriser, la culpabiliser, installer un climat de peur et assurer son impunité » : c'est la stratégie des auteurs de violence selon Marie-France Casalis du Collectif Féministe contre le Viol. Cette stratégie est initiée par l'auteur, elle est entretenue involontairement par la victime, elle est parfois renforcée par l'entourage de la victime et elle est permise par la société.

L'isolement de la victime consiste à l'éloigner de sa famille, de ses amis ...mais surtout à l'isoler d'elle-même. Nous retrouvons l'idée d'un lavage de cerveau tel que nous l'explique Marie-France Hirigoyen : il n'y a plus de « je », il n'y a plus de sujet. L'autre a envahi tout l'être au point qu'il envahit tout le discours et également l'entretien. Elle est également isolée de son corps et de son propre ressenti. Par protection, elle s'est parfois séparée de ce corps qui souffre tant : on assiste à des phénomènes de dissociation.

« Se reconnecter à elle-même » va lui permettre de reprendre confiance en elle, à restaurer une bonne image d'elle-même et par la suite d'être moins réceptive à la dévalorisation. Ce ne sont pas les mots qui blessent, c'est le fait qu'ils soient prononcés par l'autre, le partenaire, le mari. C'est la relation qui fait souffrir.

Les entretiens doivent lui permettre d'avoir de la distance pour analyser le discours et le comportement du partenaire : il est essentiel de comprendre comment il la culpabilise.

Afin de continuer à vivre auprès de l'agresseur, la victime est obligée de minimiser les faits, de les banaliser et parfois elle est dans le déni des faits. L'alternance des épisodes de violence et d'accalmie la fait douter de ses perceptions. Ses émotions sont confuses : tristesse et peur sont entremêlées.

La question de l'intention de l'auteur est centrale : persuadée qu'il ne l'a pas fait exprès, qu'il est malade, que c'est dû à son enfance difficile... la femme victime porte toute son attention sur l'autre et ne prend plus soin d'elle.

L'échec de toutes ses tentatives pour changer la situation associé à la culpabilité et la peur vont aboutir à ce que Marie-France Hirigoyen nomme l'incapacité apprise.

Pour sortir de l'emprise, elle doit comprendre comment fonctionne la violence conjugale avant d'en chercher les causes. Certaines femmes auront besoin d'être sorties de l'emprise pour

prendre une décision et engager des démarches ; d'autres feront ce travail psychologique après avoir quitté le conjoint. Dans ce dernier cas, le suivi psychologique doit permettre de renforcer les capacités des femmes à réagir face aux nouvelles tentatives d'emprise du partenaire.

Un second travail peut être entrepris simultanément ou dans un second temps : les femmes victimes de violence conjugale expriment le besoin de comprendre comment elles ont pu « en arriver là ». En étant restaurées en tant que sujet, elles peuvent travailler sur leur histoire et sur l'histoire du couple. Etre libérée de la culpabilité permet de clarifier les responsabilités de chacun : quitter la position de victime et reprendre une place d'acteur.

Je terminerai par rappeler qu'il est nécessaire d'être prêt à entendre toutes les violences – je veux parler des violences sexuelles. Mais il est également nécessaire d'être prêt à entendre l'histoire d'amour.

Géraldine ROEKENS



Valérie DELVALLEZ

Coordonnatrice de projet CHRS « Accueil 9 de cœur »

Depuis 1989, l'association « Accueil 9 de cœur », implantée à Lens, s'est donnée pour mission « l'accueil des personnes en difficulté socio-économique, en vue du rétablissement de leur droit à l'autonomie et à une vie citoyenne digne. »

Dans ce cadre, elle gère un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Femmes - Familles » de 78 places, ainsi qu'un Centre d'Accueil Provisoire (le C.A.P.) de 4 chambres (soit 8 places de Stabilisation), dédiées en priorité à l'accueil en urgence des femmes victimes de violences conjugales, accompagnées ou non d'enfants.

Du fait de ces missions, notre association accueille donc un nombre important de victimes de violences conjugales (Environ 100 situations par an, soit près de 40% des accueils), généralement des femmes avec ou sans enfant, mais aussi, plus exceptionnellement, des hommes accompagnés d'enfants, voire parfois des couples dits « à transaction violente »...

Pour être complet, en matière d'hébergement d'urgence, il convient de rappeler que notre association peut aussi proposer quelques nuitées d'hôtel, dans le cadre de sa mission sociale d'accueil et d'orientation. Toutefois, ce dispositif existe ici « par défaut ». En effet, dans ces situations particulières, offrir la solitude d'une chambre d'hôtel à une personne qui a besoin d'un soutien moral important, de communiquer, d'une protection ... n'est, à l'évidence, pas adapté.

Au delà de la mise à l'abri par l'accueil et l'hébergement au sein de notre établissement (mais qui peut trouver, aussi parfois, une autre réponse, avec, par exemple, l'éloignement du conjoint violent, etc.), le rôle des travailleurs sociaux est primordial. Les connaissances théoriques sur la violence dans le couple, l'usage de techniques d'entretiens adaptés à ces situations, la connaissance particulière sur les procédures liées à cette problématique et sur les réseaux des compétences locales, les valeurs humaines des personnels...sont ici essentiels.

La prise en charge des personnes victimes de violences conjugales est particulièrement complexe et plurielle. Il existe autant de forme de violence conjugale que de couple à transaction violente (les conflits conjugaux, le pervers dominant, par exemple ...). Pour nous, et tirée de notre pratique et de notre expérience, la violence conjugale ne peut pas être systématiquement réduite à

un système unique de type « victime/bourreau ». Lors de l'accueil, un diagnostic viendra donc nous éclairer sur les meilleures modalités de prise en charge à mettre en œuvre : Comment « se porte » la personne ? A quel type de violence a-t-on affaire ? Quelle est sa fréquence ? Quelle en est la dangerosité ? Qu'est-ce qui a permis la séparation ? Quel projet envisagé par la personne que nous avons en face de nous ?...

Notre postulat premier est que toutes les formes de violences sont inacceptables. C'est la condition impérieuse préalable à toute prise en charge.

Cela nous conduit, au cours de l'accompagnement, à réaffirmer clairement le fait que la violence est un comportement injustifiable, qui constitue un délit.

En effet, la victime de violence a généralement du mal à identifier les limites de la celle-ci (notamment en cas de violence psychique), pense qu'on ne va pas la croire, minimise la violence reçue, parfois même est dans l'occultation des violences subies. Par exemple, l'attachement affectif et social au partenaire renforce la capacité à excuser son comportement violent et à confondre événements déclencheurs et causes de la violence. Des mécanismes d'auto défense tels que la dissociation (Observatrice extérieure de l'agression qu'elle subit) et le refus d'établir un lien entre les crises de violence sont également des freins à l'accompagnement thérapeutique et social.

Dans le strict respect de ce cadre, nous développons une prise en charge des personnes victimes qui s'articule autour de cinq principes:

→ Mettre à l'abri, protéger,

→ Éviter l'isolement,

→ Permettre et accueillir la parole, soutenir la révélation et ses conséquences,

→ Aider à sortir de l'emprise,

→ Accompagner la personne dans ses démarches.

Être accueillie, écoutée, soutenue, reconnue, revalorisée, informée, accompagnée.... Voilà, à notre avis, ce dont a surtout besoin une victime de violences conjugales.

Notre priorité est donc, tout d'abord, de répondre au besoin de protection. A cet égard, rappelons que la plupart des homicides conjugaux ont lieu au moment de la rupture. Dans ce sens, diverses stratégies de protection peuvent être élaborées avec la personne accueillie, et notamment la proposition de l'anonymat, voire du secret sur la domiciliation au sein de notre établissement, qui est systématiquement proposé et préservé tant que la femme accueillie au CHRS nous le demande. A ce propos, il convient de souligner que nous nous réjouissons de la nouvelle loi (09 Juillet 2010) qui vient légaliser ce positionnement en prévoyant le principe d'une ordonnance de protection et qu'il appartient maintenant aux associations de s'approprier cet élément nouveau du droit français.

L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire du CHRS est extrêmement vigilante dans son accueil et ses attitudes afin de proposer une relation basée sur le respect, la confiance et l'empathie.

Tout d'abord, nous pensons que ces femmes ont besoin que l'on accorde pleinement foi en leurs paroles.

Il convient d'être, aussi, particulièrement disponible et à l'écoute, car la victime de violence conjugale accueillie en urgence, est très souvent dans un état de fragilité extrême, du fait de son histoire de vie mais aussi parce que la rupture, la fuite du domicile conjugal, sont des moments particulièrement douloureux. Elle abandonne son projet de vie et son environnement de référence, ressent un sentiment de culpabilité et d'insécurité, de vulnérabilité, d'échec et même parfois de honte, sans oublier qu'une entrée en « foyer » est souvent ressentie comme une contrainte obligée, une nouvelle forme de violence.

La victime de violence conjugale a aussi besoin d'être respectée dans son « timing » afin qu'elle puisse mûrir sa solution et se défaire de l'emprise du conjoint violent, à son rythme. Il ne faut pas lui imposer de violence supplémentaire en voulant précipiter les choses.

Il faut être, enfin, extrêmement vigilant dans son positionnement relationnel pour éviter de la culpabiliser encore plus, par des « conseils normauxpathes » ou par « des attitudes d'incompréhension hostile »... Par exemple, la victime peut, lors des entretiens, projeter que l'intervenant en face d'elle attend d'elle, qu'elle quitte son partenaire (en effet, comment peut-on vivre avec quelqu'un qui vous bat !). Elle entend alors, pour obtenir ce qu'elle veut (être hébergée et protégée, faire une pause, tout ce qu'elle peut attendre de nos services à ce moment là...) qu'elle doit condamner le partenaire, même si elle ne souhaite pas la séparation mais plutôt l'arrêt de la violence. C'est pourquoi, l'intervenant a la lourde et complexe tâche d'accueillir la parole de la victime. Concrètement, cela veut dire qu'il doit être prêt à tout entendre ... Même ce qui pourrait heurter ses convictions professionnelles, personnelles, et même intimes !!

Longue, pénible, douloureuse et angoissante, une séparation exige d'être accompagnée tant sur le plan matériel que psychologique (car se défaire de l'emprise d'un homme violent est difficile). Ce n'est qu'après avoir fait le deuil de sa relation et de ses espérances, après avoir rompu tous les liens (amoureux, sexuels, familiaux, nostalgiques, etc.), après avoir intégré la dangerosité de son partenaire, qu'une femme peut enfin se décider à la rupture et commencer à se reconstruire. De plus, la violence conjugale peut être aussi un facteur supplémentaire de précarisation à cause de l'usure mentale qui inhibe la capacité à agir et conduit à une absence de confiance en soi...

Pour toutes ces raisons, en complément de l'accompagnement social, nous offrons systématiquement la possibilité d'une rencontre avec un psychothérapeute conjugal, afin que la personne victime puisse, si elle le souhaite, disposer d'un temps privilégié et confidentiel pour exprimer sa douleur, évacuer sa colère, mettre des mots sur l'atrocité des actes qu'elle a vécus, être entendue et reconnue... C'est un temps neutre où la personne peut dire ce qu'elle vit, ce qu'elle veut, sans jugement et sans objectifs d'obtenir quoi que ce soit. Cet entretien a lieu dès que possible.

A l'issue de cet entretien, si la personne en exprime le souhait, un protocole de prise en charge psychothérapeutique peut être mis en place.

Nous constatons dans nos pratiques que tout le temps où l'on fait dépendre notre présent et notre futur du passé, nous ne sommes pas libres.

Cet accès possible à une thérapie existe pour aider la personne victime à se libérer du poids de son passé et à réaliser qu'elle n'est pas uniquement « ce par quoi elle est passée ». Cet espace lui permet donc de réfléchir sur sa place, son rôle et son histoire, en lien avec la violence intra conjugale. En travaillant le vécu de ses émotions, de ses sentiments et de ses affects, elle peut exprimer sa douleur et tenter d'obtenir qu'elle ne fasse plus souffrir.

Lors de l'accueil de la personne, il est aussi indispensable de réaliser des démarches telles que le dépôt de plainte ou de main courante, l'orientation vers les services de médecine légale ou généraliste, une prise de rendez vous avec un avocat...le CHRS constitue ici un relais « facilitateur » entre la personne et ces services spécialisés. Il aide aussi la personne à organiser ses démarches pour ce qui est de la récolte de témoignages, la constitution ou reconstitution du dossier administratif familial et autres.

Enfin, dans les situations aiguës où le conjoint violent a retrouvé sa femme et la harcèle ou la met en danger à nouveau, une convention de partenariat a été signée avec le Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale de Béthune, pour organiser un éloignement en urgence. De même, au travers du protocole Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, nous avons aujourd'hui la possibilité d'orienter les personnes vers d'autres dispositifs, en lien avec l'Association Accueil et Réinsertion Sociale.

Pour tenter d'être complet, il faut préciser que le « traitement » de la violence conjugale déborde largement de l'accompagnement de la victime... car le couple conjugal est, souvent aussi, un couple parental avec un père qui réclame ses droits... parce que les femmes sont accompagnées d'enfants dits témoins. Nous savons alors qu'aucun enfant n'échappe aux violences qui sévissent dans un couple, parce que la violence déborde du système conjugal, avec des répercussions possibles au sein de la famille élargie, du réseau social, sur le lieu de travail...

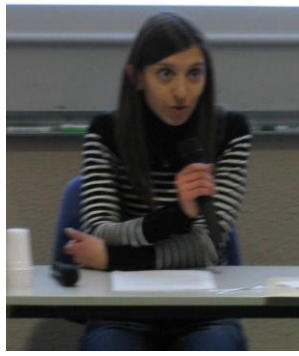
Ainsi, nous pensons que dans le cadre de l'accompagnement des femmes victimes de violence conjugales, accompagnées d'enfants témoins, il est important de mettre en place un accompagnement spécifique des enfants exposés à ces violences familiales.

De même, un accompagnement de la victime, ciblé sur sa fonction parentale, malmenée par le climat inhérent à la violence au sein du couple, est souvent indispensable.

Il arrive souvent aussi qu'une femme souhaite que la violence cesse tout en évoquant l'amour qu'elle a pour son partenaire...Un travail avec le couple peut alors être parfois pertinent pour aider celui-ci à se « démarier » dans de bonnes conditions, ou à trouver un nouveau mode de fonctionnement dans lequel le conflit conjugal est apaisé et où la violence n'est plus le mode relationnel usuel du système conjugal...

Dans certaines situations, la rupture du couple a été acceptée par les partenaires conjugaux, l'emprise de l'un sur l'autre n'existe plus et le(s) passage(s) à l'acte violent a (ont) été sanctionné(s). Alors, une médiation familiale peut être parfois un outil adéquat pour aider le couple parental à « passer d'une conjugalité déchirée à une parentalité négociée ».

Valérie DELVALLEZ



Florence VICTOR
Psychologue Centre Clotaire

LA PRISE EN CHARGE DE L'AUTEUR DE COMPORTEMENTS VIOLENTS AU SEIN DU COUPLE :

J'interviens aujourd'hui pour vous présenter le Centre Clotaire, qui se situe dans les locaux du Point d'Accès au Droit de Saint Nicolas-lez-Arras, et qui dépend de l'Association Accueil et Réinsertion Sociale de Lille, qui vous a déjà été présentée par Madame ROEKENS pour le service Ecoute Brunehaut de Liévin.

Le Centre Clotaire est un service de prise en charge des auteurs de violences conjugales, qui fait partie intégrante du dispositif global de lutte contre les violences conjugales créé sur le territoire du Parquet d'Arras en fin d'année 2008.

Ainsi, le Centre Clotaire intervient en parallèle et en complémentarité d'un centre d'hébergement spécifique dénommé le « Home des Rosati », et en collaboration avec les services de contrôle judiciaire tels que l'Association Socio Educative Judiciaire et les associations d'aide aux victimes comme Aide aux Victimes et Information Judiciaire du Pas de Calais.

Le temps dont nous disposons aujourd'hui ne permet pas de vous présenter le fonctionnement du Centre Clotaire de manière exhaustive. Je vais donc avant tout centrer mon discours sur sa spécificité, à savoir la responsabilisation, et sa double approche, sociologique et psychologique. J'insisterai également sur l'importance du travail en partenariat face à cette problématique qui nous concerne aujourd'hui.

Les admissions au Centre Clotaire s'effectuent par différents biais. En effet, il peut s'agir d'une injonction du Parquet dans le cadre :

→d'un classement sous conditions (autrement dit une mesure d'alternative aux poursuites),

→d'un contrôle judiciaire pré-sentenciel,

→d'un contrôle judiciaire post-sentenciel (autrement dit une mise à l'épreuve avec obligation de soins psychologiques).

Ou il peut s'agir d'une demande spontanée de l'auteur lui-même.

L'approche du Centre Clotaire se base sur la notion de « responsabilisation ». Nous partons de l'hypothèse qu'il est impossible de changer les comportements d'un individu contre son gré et qu'il faut donc considérer cet individu comme un acteur responsable de son évolution. La première étape sera donc, pour nous, d'aider la personne à s'approprier la contrainte judiciaire et à prendre une part active dans la prise en charge.

Nos interventions auprès des auteurs se déclinent autour de deux axes :

→Le programme de groupe

→Le suivi individuel

Un troisième mode d'intervention correspond aux actions de prévention et de formation.

Le programme est une session limitée dans le temps. La trame de son contenu est préétablie. Il se déroule sur un mois, principalement dans le cadre de séances de groupes de responsabilisation, 12 par programme. Le contenu est structuré selon des grands thèmes qui définissent les étapes importantes à traverser avec le groupe. Cette organisation constitue avant tout un fil conducteur, car les différents thèmes s'entrecroisent durant les séances et le déroulement de chaque programme est variable suivant ce qui est vécu au sein du groupe.

Le programme a pour vocation une prise de conscience par le sujet de son potentiel d'agressivité et de violence, et de ses conséquences. Il vise à éveiller chez lui une volonté de changement et des stratégies pour y parvenir. Les évolutions après la sortie du dispositif ne sont guère prévisibles. Nous pouvons seulement tenter de favoriser un changement, mais pas le produire malgré eux, sans aucune demande de leur part. C'est pourquoi le suivi peut se poursuivre à la fin du programme sur un mode psychothérapeutique individuel, à la demande de la personne, dans le cadre ou non d'une obligation judiciaire.

Notre dispositif vise à responsabiliser les auteurs de violences conjugales et à amorcer une dynamique de changement. Il a pour fonction de favoriser une réflexion sur ce qui a conduit au

passage à l'acte, d'encourager une élaboration sur les faits commis et de susciter une réelle prise de conscience, afin de stopper ce qui est devenu pour beaucoup une répétition.

Pour cela, le phénomène des violences conjugales est analysé sous deux angles complémentaires : l'individuel et le sociétal. En effet, les histoires de vie et les mécanismes psychiques se mêlent aux représentations sociales et de la différence de genre. La combinaison des approches psychologique et sociologique permet ainsi d'appréhender le sujet dans ses dimensions à la fois sociale et psychique, et de saisir au mieux la problématique des violences conjugales.

Car, en effet, le malaise masculin face à l'évolution de la femme, le rapport « dominant-dominé », l'éducation sexuée, les représentations du masculin et du féminin, les mythes relatifs à l'amour et à la violence conjugale sont autant d'obstacles à la prise de conscience collective et individuelle face à la problématique qui nous concerne aujourd'hui. C'est pourquoi il nous semble nécessaire, pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes, de travailler sur la suppression des hiérarchies développées dans le système d'éducation à la domination sexiste, pour élaborer un nouveau système de pensée sur les modes de représentation de la masculinité. Il s'agit alors de décoder avec les hommes que nous suivons leurs représentations sexistes. Cet axe se travaille également dans le centre d'hébergement, dans la réalité d'un lieu de vie où peut se travailler une déconstruction du modèle de domination masculine.

D'autre part, il est essentiel d'intervenir au niveau des motivations sous-jacentes au passage à l'acte, en s'intéressant à la personnalité des auteurs et aux conditions qui déterminent la survenue de leurs comportements. Il faut parvenir à saisir, derrière la violence des actes commis, la souffrance qui les a motivés. En effet, on ne peut nier que les auteurs de violences conjugales ont besoin d'être entendus et reconnus dans leur souffrance. Cependant, cette compréhension du problème n'excuse pas et ne déresponsabilise pas l'auteur des violences. La violence reste un « choix » parmi d'autres possibles, une décision opérée à différents niveaux d'élaboration psychique par un sujet, selon des caractéristiques qui le définissent personnellement.

Nous donnons aux hommes l'occasion d'essayer de comprendre les raisons de leur passage à l'acte, autrement dit de mettre en lien leurs comportements violents avec leur dynamique personnelle et leur histoire familiale, ce qui contribue à l'émergence de sens. Pour cela, il est nécessaire d'identifier et de nommer la violence, afin de sortir de la banalisation. Il importe aussi de repérer l'origine, la fonction et les conséquences de cette violence sur l'auteur et la victime, mais également sur le couple et les enfants. Prendre conscience de ses responsabilités nécessite de repérer les dysfonctionnements dans le couple et de s'impliquer de manière constructive dans l'évolution de la relation.

L'objectif du programme est aussi de donner davantage de sens à la mesure de justice afin de prévenir les récidives, et ainsi de protéger les victimes. Le groupe de responsabilisation constitue un travail complémentaire à l'action de justice. Il ne doit en aucun cas s'y substituer, mais l'accompagner et la renforcer.

Je tiens aussi à préciser que dès lors que nous accueillons un auteur de violences conjugales au sein du Centre Clotaire, la victime des faits est prise en charge par l'AVIJ. En effet, quand un auteur est éloigné de son domicile, l'AVIJ propose un accompagnement psychologique et juridique à la victime. Cette condition est connue et acceptée par toutes les personnes que nous suivons.

Le processus de changement qu'induit une prise en charge thérapeutique est un processus long, progressif, évolutif, qui implique de nombreuses étapes. Dans le cadre restreint dans lequel nous travaillons, notre marge de manœuvre consiste à proposer un dispositif favorable à l'émergence d'une prise de conscience d'une nécessité de changement, c'est-à-dire à une réflexion sur soi. Notre dispositif offre un lieu où il est possible de réfléchir, peut-être pour la première fois, à ce qui a conduit au passage à l'acte violent, et donc à cette décision de justice. L'objectif est de faire émerger une demande, de passer de l'obligation de changer au désir de changement.

Pour conclure, je tiens à souligner que le Centre Clotaire s'inscrit au cœur d'un dispositif global de prise en charge des violences conjugales, dans une dimension pluridisciplinaire au sein de laquelle chacun des partenaires constitue le maillon d'une chaîne cohérente, intervenant dans une idée commune d'épreuve de réalité pour l'auteur. Ainsi de la Police ou de la Gendarmerie jusqu'au Centre Clotaire, en passant par le Parquet et les associations de contrôle judiciaire, l'auteur est maintenu dans une perspective de responsabilisation vis-à-vis des actes violents qu'il a commis.

Le dispositif au sein duquel nous sommes intégrés nous amène donc à concevoir un travail en partenariat avec des professionnels issus de champs différents, dans des institutions qui sont parfois éloignées les unes des autres, tant dans leurs fonctionnements que dans leurs objectifs. C'est alors que la reconnaissance et le respect du rôle et de la spécificité de chaque intervenant, ce qui implique aussi la reconnaissance de ses propres limites, sont essentiels pour permettre une articulation cohérente et efficace entre les différents partenaires du dispositif. Et le travail de collaboration et de complémentarité que nous menons ensemble constitue une véritable richesse, non seulement pour nous, professionnels, mais aussi et surtout pour les hommes, les femmes, les enfants, les familles que nous accompagnons au quotidien.

FlorenceVICTOR



Caroline ALLOUCHERY **Psychologue Cheval Bleu**

J'ai été invitée par Laurent LIOTARD pour venir vous parler aujourd'hui de l'expérience de l'association le Cheval Bleu dans sa prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales.

Naissance de l'activité

L'activité a débuté fin 2007, avec l'appui de Luc FREMIOT, Procureur au Tribunal de Grande Instance de Douai, à l'époque et des JAP du Tribunal de Béthune, représentés par Madame BLANC.

L'idée était de créer un lieu de prise en charge des auteurs de violences familiales et conjugales : plusieurs associations pour victimes existaient sur la région et le lieu de soin pour les personnes en injonction était bien souvent le C.M.P. où l'attente pour un rendez-vous est de plusieurs mois et où finalement, les personnes venaient faire signer une attestation ; elles ne s'engageaient finalement pas dans une réelle démarche de réflexion concernant leurs actes commis au sein de leur famille.

Dans le même mouvement que les structures d'accueil et d'écoute des victimes de violence, le Cheval Bleu axe son travail sur la protection de la famille et la sécurité de chaque membre du système.

Supervision Option

Pour mettre en place cette action, nous nous sommes appuyés sur l'expérience canadienne, par le biais de l'association Option par qui nous sommes régulièrement supervisés.

Description formelle du groupe

Par qui nous sont envoyées les personnes ?

Nous proposons un accompagnement spécifique par le biais d'un travail de groupe. Les personnes susceptibles de participer sont orientées par la justice, soit dans le cadre d'alternatives aux poursuites ou de contrôle judiciaire (en pré-sentenciel), soit dans le cadre de sursis avec mise à l'épreuve (en post-sentenciel). Nos partenaires médico-sociaux peuvent également nous orienter des personnes, tout comme tout individu peut effectuer une demande spontanée.

Nous intervenons également sous convention, au sein de la Maison d'Arrêt de Douai et de Béthune sur demande spontanée des participants.

Des conventions avec les T.G.I. de Béthune et de Douai ont également été signées.

Description

Les groupes thérapeutiques, dits de responsabilisation, sont constitués de 6 à 10 personnes et se réunissent à rythme hebdomadaire. L'accompagnement est prévu pour 21 séances minimum et contractualisé avec la personne, qui est reçue à deux entretiens individuels préalables à son admission dans le groupe.

Il s'agit de groupes ouverts permettant un mouvement d'entrants et de sortants réguliers.

Articulation thérapeutique/justice

L'articulation du thérapeutique avec la Justice est un projet commun ; il s'agit, au sein du groupe de responsabilisation, de passer d'une injonction de soin à une amorce de demande chez le sujet, qui devient alors patient.

Le cadre de la justice viendrait baliser le cadre des groupes où l'intervention judiciaire serait un tremplin pour l'intervention thérapeutique, où la demande s'en verrait portée par un tiers.

Accord de la C.N.I.L.

Un accord de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) nous a permis de mettre en place un réseau d'échange d'informations avec nos partenaires sur la situation et l'évolution d'un participant au groupe, en accord avec celui-ci : le contenu de ce qui peut être évoqué reste évidemment de l'ordre du secret professionnel.

Demande provenant d'un tiers

Sur le versant thérapeutique de l'activité, il nous faut faire face à une situation particulière. En effet, les personnes que nous recevons sont majoritairement sous injonction de soin et rarement dans une démarche de soin directe.

Il nous faut alors considérer que c'est le passage à l'acte transgressif qui constitue l'expression d'une souffrance et donc d'une éventuelle demande d'aide.

Dans ce cadre, le groupe de responsabilisation est désigné, par la majorité des bénéficiaires, comme le premier lieu dans lequel la souffrance peut être entendue. La violence serait alors symptomatique et deviendrait ainsi le point de départ de la reconnaissance d'un trouble.

Trouvant un lieu d'écoute dans ce cadre institutionnel particulier, les auteurs de violences intrafamiliales semblent davantage prêts à rompre leur isolement et à porter une demande de soutien.

Le groupe comme levier thérapeutique

Isolement rompu

En effet, la plupart des participants décrivent leur sphère familiale comme particulièrement isolée, sans intervention d'une tierce personne susceptible de médiatiser les conflits.

L'intervention des forces de l'ordre puis de l'appareil judiciaire venant alors rompre cet isolement, peut être le point de départ d'un travail de réflexion et d'élaboration.

Cadre et processus de verbalisation

Le cadre particulier que suppose la dynamique de groupe, notamment le respect de la parole des autres peut être une difficulté à l'entrée en groupe. Cette même difficulté, selon leurs dires, serait vécue dans le milieu familial : ne pas se sentir écouter et ne pas écouter les autres. L'expérience du groupe semble faire traitement chez la plupart des participants qui se réapproprient son cadre.

La majorité des participants affirment poursuivre le processus de verbalisation engagé dans le groupe auprès des membres de leur famille (notamment au parloir). L'amélioration des échanges verbaux au sein de la sphère familiale est désignée comme un élément majeur dans la diminution des conflits. En passer par le verbe éviterait d'en passer par l'acte.

Continuum de la violence

La plupart des participants sont amenés à interroger le « continuum » de la violence en eux. Ce continuum correspond aux violences dont ils affirment avoir été victimes et celles dont ils affirment avoir été auteurs.

De cette analyse, ils affirment pouvoir situer les déclencheurs de la violence : qu'il s'agisse de violences subies, de tensions vécues, de positions au sein de la famille, d'estime de soi, le sentiment d'être seul ou pas reconnu dans la sphère familiale. Nous invitons les

participants à ne pas arrêter cette réflexion : une cause désignée à un moment donnée pourra être remise en question continuellement.

Restauration de l'empathie

En d'autres termes, le travail de groupe et le cadre qu'il suppose permettent dans une certaine mesure de restaurer l'empathie chez ces personnes. Ce serait amorcer la faculté de reconnaître l'autre en souffrance.

Au sein du groupe, c'est pouvoir considérer les autres participants qui souffrent de leur violence et de leur position d'auteur de violence ; au sein de la famille, c'est reconnaître le ressenti des victimes directes et indirectes des actes de violence.

Le groupe permet d'introduire « de l'autre ».

La reconnaissance du vécu des victimes et la prise de conscience de l'impact de leurs actes violents semble faire levier dans le travail de responsabilisation.

Une fois que le patient a reconnu une violence chez lui et la souffrance occasionnée par ses actes et son attitude, une remise en question de ses propres représentations serait envisageable.

Prendre en charge les auteurs viendrait prendre soin des victimes.

Je terminerai sur une citation d'un patient au sein d'un de nos groupe, lors de sa dernière séance : « je suis arrivé au Cheval Bleu, j'étais con, j'en ressors humble ».

Caroline ALLOUCHERY



Jean-Pierre BRUNIAUX
Thérapeute familial systémique, La Clinique du Couple
Membre de la S.F.T.F. et de l'E.F.T.A.

Depuis ce matin on parle de victime, de bourreau. Moi, je voudrais vous parler de souffrance, de vide et d'amour.

Comme beaucoup, au début, je ne comprenais rien à la violence conjugale. Je me posais la question sans réponse : « Qu'est-ce qui fait que ces femmes se montrant comme victimes dès leur admission vers le CHRS, beaucoup repartaient vers le conjoint décrit comme une brute infréquentable » ?

Mon travail au CHRS était l'écoute de l'équipe mais aussi et surtout comprendre le fonctionnement relationnel de ces femmes dites victimes de violences conjugales.

Avec cette mission, j'ai organisé des groupes de paroles et, au fil du temps, je me suis posé d'autres questions.

Je me souviens d'une femme jeune qui, à l'issue d'un groupe de paroles, vient me voir et me pose la question suivante : « Vous tapez votre femme de temps en temps ? » je réponds « non », elle insiste, je continue à lui répondre « non ». Elle s'énerve puis, dans un moment de colère abandonne la conversation en jetant : « ben, vous n'aimez pas votre femme ».

Cette réaction m'a fait beaucoup réfléchir. Quel pouvait bien être ce lien entre amour et violence ?

Dans mes entretiens, après cette période, je m'autorise à parler de l'amour que ces femmes avaient pour ce que nous appelions ces bourreaux.

J'ai aussi commencé à comprendre quelle fonction la violence avait et qu'elle n'était pas à sens unique, que l'on pouvait bien parler d'inter relation.

Dans des groupes de paroles, les participantes échangeaient sur le comment la violence pouvait venir et, à ma grande surprise, comment elles pouvaient être par moment l'instigatrice du début du cercle de la violence. Avaient-elles besoin de plus d'amour à ce moment là ?

Du côté des hommes, ma surprise fut surtout de la réaction de souffrance qu'ils montraient à la perte ou l'éloignement de leurs conjointes qui, de leur côté, étaient très vite dans une action de retour avec le conjoint.

Ce qui était intolérable c'est la souffrance qu'engendrait chez l'un comme chez l'autre le vide laissé par la séparation, le manque relationnel, le manque émotionnel.

Pour illustrer ce propos, je reçois un couple où la violence intra familiale est présente depuis plusieurs années. Chaque membre du couple est ancré dans la souffrance qui, à des degrés différents, se traduit par de la violence.

Madame ne sait comment mettre un terme à cette escalade. Un jour elle décide de porter plainte.

Monsieur tombe sur le coup de la loi et, après une garde à vue, se trouve éloigné de madame par un placement en foyer Emmaüs.

Après avoir purgé sa peine, Mr et Mme se remettent ensemble avec une obligation de soins. Non par rapport à la violence mais par rapport au fait que, Mr quand il a été mis en garde à vue, était sous l'emprise de l'alcool et c'est dans ce registre que je reçois le couple.

Pour faire court et sans révéler le cheminement de la thérapie, Mr et Mme parlent volontiers de la violence qui s'installe et le moment où Mme a porté plainte. Ce qu'elle voulait, dit-elle, *« je demandais de l'aide car mon mari et moi allions de plus en plus mal dans ce contexte de violence. Le résultat de ma demande d'aide a été l'éloignement, il fallait ruser pour que mon mari et moi puissions se rencontrer... et en tout cas, ce qui est sûr mon mari peut me frapper comme il veut, je ne porterai plus jamais plainte... »*

Cet exemple doit permettre à tous les intervenants de réfléchir à ce que parfois on met en œuvre en passant à côté de certaines choses. Peut-être faut-il mieux essayer de mieux comprendre le sens de cette violence intraconjugale et co-construire avec le couple un autre moyen d'échanges, de se dire « je t'aime »

Jean Pierre BRUNIAUX



Laurent LIOTARD
Thérapeute conjugal spécialisé dans l'accompagnement des couples a transaction violente

Systemia-Consultation

Je commencerais par un petit détour épistémologique :

Depuis le début de la civilisation, la connaissance scientifique et philosophique est le résultat d'un cheminement.

Celui-ci peut se résumer par :

Aller des certitudes vers le doute car au final, c'est lorsque l'on doute que l'on devient créatif.

D'une certaine manière, le point de départ consiste à résumer le plus simplement possible les choses. Par exemple : La terre est plate. Nous sommes au centre de l'univers. Le monde est séparé en deux (chrétiens/musulmans, jeunes/vieux, campagnards/citadins ; français/roms, etc.) ; ... L'arrivée consiste à s'autoriser à remettre en causes nos croyances afin d'entrevoir l'ensemble de la réalité. Par exemple : La terre n'est pas au centre de l'univers, nous ne sommes peut être pas seuls dans l'univers. Le monde est beaucoup plus complexe que ce que nous sommes capable de voir. Nous portons tous une potentielle violence en nous, ...

Il en est ainsi de la violence conjugale.

Ne pouvant la comprendre, pendant des siècles, nous l'avons niée (vision simple du monde). Puis, les avancées sociales et les guerres ont permis à des féministes courageuses de changer le monde : les femmes sont devenue des personnes à part entières avec des droits.

De façon certaine, La violence conjugale est alors une équation simple à résoudre : sauvons et protégeons les femmes victimes d'hommes monstrueux. (Catégorisation du monde en deux polarités).

Puis, l'expérience des 10 dernières années a permis d'entrevoir que la violence conjugale est bien plus complexe que cela ! Il n'existe pas une violence conjugale mais une multitude de violences conjugales. D'ailleurs, pourrait-il en être autrement ?

Au début de ma carrière professionnelle, j'ai moi-même tenté de comprendre comment accompagner ces personnes avec comme unique définition femmes-victime/hommes-bourreau.

Je ne comprenais pas alors :

- pourquoi une majorité de femmes retournaient retrouver leur « bourreau » ?
- pourquoi la violence s'exerçait aussi dans les couples de même sexe ?
- pourquoi des hommes étaient aussi victimes de violences conjugales ?
- etc ...

A cette époque, je ne pouvais pas concevoir un lien entre l'amour, ce merveilleux sentiment qui nous relie à l'autre et la violence, cette force brutale qui annihile l'autre.

Ainsi, lorsque je rencontrais des femmes, des hommes et des enfants, souvent ma définition de la violence conjugale ne fonctionnait pas. Au fur et à mesure de ces constats, j'ai commençais à entrevoir la complexité.

En effet, jusqu'à preuve du contraire, la violence conjugale a comme particularité de concerner ... les couples ! (qu'ils soient conjugué au présent, au passé ou même au futur). En dehors des couples, la violence ne peut pas être conjugale ...

Mais alors, c'est quoi la « violence conjugale » ?

Dans le concept de « violence conjugale », il y a la notion de « violence » mais aussi la notion de « conjugalité », donc de « couple ». Ne pas prendre en considération cette spécificité peut se révéler « contre productif » pour ces personnes.

Un couple c'est une entité à part entière ! Être en couple ce n'est pas être à deux, c'est plus que cela ! C'est un groupe d'appartenance ! C'est pour cela que le couple devient si prégnant aujourd'hui. Il est un des derniers bastions social dans un monde de plus en plus individualiste.

" L'appartenance sociale est une aspiration essentielle de l'humain. Elle lui procure un effet de reconnaissance et constitue un élément de son identité. L'appartenance est le signe d'un lien humain et d'une place parmi les autres. " (Devillard, 2000, p.40)

La violence conjugale, c'est donc la présence de violence dans le couple (parfois dans les ex-couples...). Quelle est alors la réponse apportée par la société ?

La société répond par la séparation de ce même couple.

Ainsi la réponse à cette situation, c'est de mettre à distance les protagonistes concernés. La société, à travers la loi impose la séparation du couple (plainte, garde à vue, éloignement du conjoint, ...). La réponse sociétale (de cet autre groupe d'appartenance) est donc la mise à

distance. Or, le couple est un lien particulier d'appartenance. Donc la réponse est de séparer une entité liée, soudée.

Peut-on imaginer la violence qu'entraîne cette séparation (même lorsqu'elle est décidée par le couple) ?

Imaginons un court instant que vous, moi, nous tous vivons une relation amoureuse forte mais qui par moment dysfonctionne un peu (comme dans tous les couples me direz-vous !). Le lien entre nous deux est « puissant », l'idée de vivre seul, sans l'autre est extrêmement difficile.

Nous vivons alors, comme beaucoup, une vie de couple perturbée par la vie (les deuils, le stress du travail, les arrivées de nos chers enfants venant perturber notre fragile équilibre conjugal, nos familles, nos amis, ...). Face aux difficultés de la vie, notre couple nous aide à ne pas sombrer. Cependant, notre relation dysfonctionne de plus en plus.

Nous sommes de plus en plus coincés dans ce paradoxe : l'un des endroits où nous nous sentons exister le plus nous fait souffrir de par son dysfonctionnement.

Lorsque ce dysfonctionnement n'est plus supportable, l'un de nous envoie un signal de détresse à l'autre, aux autres. Les « autres » (familles, amis, voisins, professionnels,...) nous engagent alors plus ou moins fortement à nous séparer.

- Ce conseil ne génère-t-il pas de l'angoisse ?
- A-t-on écouté ce que nous voulions ?
- Et lorsque l'on sera séparé, serons-nous réellement plus heureux ?
- Comment vivre sans mon groupe d'appartenance dans lequel se nourrit mon identité sociale ?
- Comment me positionner contre ceux qui m'aident, m'écoutent, m'aiment et pour celui ou celle que j'aime mais avec qui la vie peut devenir par moment impossible ?
- Si je décide de faire ce que j'ai réellement envie, après mon couple, ne risque-je pas de perdre ma famille, mes amis, ... ?
- Etc....

Que de tortures psychologiques !!!! Que de violences rajoutées à la souffrance du dysfonctionnement de mon couple.

Et maintenant, remplaçons le mot dysfonctionnement par le mot violence. N'est-ce pas souvent la même chose ?

J'ai alors commencé à rencontrer des couples. Et là, j'ai pu comprendre à quel point nous les humains sommes complexes.

- C'est quoi cet objet bizarre que l'on appelle couple ?

- Y a-t-il un couple-type?
- Comment peut-on aimer et être violent ?

En fait, un couple, c'est deux histoires qui se conjuguent. La violence conjugale, c'est une conjugaison de deux vies qui fonctionne avec la violence.

Et, à ce sujet, je souhaiterais vous citer Gustav Parking qui nous dit : « Vivre à deux, c'est essayer de résoudre des problèmes qu'on n'aurait pas tout seul ! ».

Donc la conjugalité, c'est plus que 1 + 1 !!! C'est ma femme, moi et notre couple ... en cela, c'est déjà une aventure risquée qui fait la fortune des avocats spécialisés dans le divorce. (On imagine sans peine l'angoisse quand en plus, on doit supporter la belle-famille ; qu'on décide de faire un enfant ; que nos ados nous poussent dans nos limites ; etc.).

J'ai alors rencontré toute sorte de couple :

Des couples mixtes, des couples de même sexe, des couples avec un grand écart d'âges, des couples de personnes âgées, des couples de jeunes, des couples vivant séparément, des couples recomposés où les anciens conjoints errent comme des fantômes, des couples avec des handicaps moteurs, mentaux, ...

Il existe donc une constellation de couples sur cette planète. Et il existe une myriade de dysfonctionnements conjugaux.

- A un des extrêmes de cette nébuleuse, existent des couples où l'un est violent avec l'autre de manière despotique. L'emprise y est de mise.
- Au cœur de cette nébuleuse existent des couples où, de temps en temps, les rôles s'inversent. L'emprise change rapidement de camp selon les sujets, le contexte, ...
- A l'autre extrémité, se situent les couples où les disputes, de plus en plus fréquentes engendrent des violences de plus en plus fortes de l'un voir des deux.

Et voyez vous, pour faciliter mon propos, j'ai du à mon tour simplifier à l'extrême la réalité ...

Actuellement, dans certaines situations, nous confondons le symptôme et les causes de la survenue de celui-ci.

Par exemple, si la séparation permet d'arrêter la violence, elle ne fait que « s'attaquer » au symptôme. La séparation permet l'arrêt de la violence (à tout coup, au moins dans l'immédiateté). Cependant, si l'on fait le constat d'un retour au domicile conjugal dans une majorité des cas, cela n'est-il pas la preuve que la séparation n'est pas en soi suffisante ?

Que dirait-on d'un médecin qui ne guérirait pas la maladie mais atténuerait seulement les symptômes de cette maladie ?

Ex : j'ai un plombage dentaire qui est parti depuis quelques jours. J'ai mal, je décide alors d'aller consulter mon dentiste. Celui-ci, (pour illustrer mon propos !), me propose, lorsque je lui explique que j'ai mal aux dents et même que cela me donne des migraines, un anti migraineux comme traitement. Certes, la douleur diminue mais pensez vous réellement que je sois guéri ? N'a-t-il pas seulement pris en compte les symptômes (douleur) plutôt que les causes (problème dentaire) ?

Que me conseillez-vous ? De continuer les anti douleurs ou de changer de dentiste ? ...

Il en est ainsi des maladies organiques, psychiques et relationnelle (si l'on croit qu'une maladie n'est que l'une de ces trois catégories ... mais ça c'est une autre histoire ...).

Cependant, il est évident que l'arrêt de la violence ou l'atténuation des symptômes est une priorité. Seulement, cela n'est pas suffisant, ce n'est que la première étape d'un processus plus complexe de traitement des causes de l'apparition de la violence conjugale.

D'un certain point de vue, la violence conjugale, c'est la pire des solutions que le couple utilise pour continuer à exister !

Lorsque ma relation conjugale dysfonctionne, soit je quitte mon couple soit j'échafaude des solutions pour faire perdurer mon couple.

La violence est alors une façon (paradoxale à tout le moins !) de faire perdurer la relation conjugale. La violence est alors le mode relationnel activé lorsque le couple est dans une impasse relationnelle forte.

Comment permettre le passage du symptôme aux causes ?

C'est là où cela se complique un peu. D'emblé, lorsque nous accompagnons une personne, nous prenons le plus grand soin à écouter ce qu'elle a à dire et ce qu'elle veut !

C'est là un positionnement qui relève de l'éthique. Ce n'est pas à nous de décider. A elle de nous dire ce que nous pouvons faire avec elle pour améliorer sa situation.

Notre premier « travail » est donc un travail d'écoute.

- Mme dit : « je ne veux plus jamais le voir »
- Une autre personne dit : « je veux partir très loin, très vite »
- Une autre personne dit « je veux le quitter »
- Etc. ...

Que devons entendre ? Que devons nous alors faire ?

Les chercheurs et experts de la relation nous enseignent que la communication est l'échange d'information entre deux personnes.

L'information c'est l'action d'informer ou de s'informer.

Il s'agit donc d'une action, d'un échange. Autrement, dit il s'agit d'une coaction de deux personnes en vue de transfert en aller retour de données informatives.

La relation entre la personne et nous même est donc une construction unique (elle serait forcément différente avec moi plutôt qu'avec mon collègue). Cela signifie que ce que je comprends de ce que me dit la personne est lié à ce que je suis (soit, au final, à ma définition personnelle et unique de ce que doit être un couple !).

De plus, aujourd'hui, nous savons que la communication ne concerne pas que ce qui passe par le langage. Le non verbal a son mot à dire !

De façon schématique, la communication, c'est 80% en quelque sorte de non verbal et 20 % de verbal !

Le non verbal, c'est les attitudes, l'intonation de la voix, les actes, les silences, le rythme de la voix, etc ...

Pour synthétiser, si l'on ne se fie qu'au discours verbal, nous n'avons accès qu'à 20 % de l'information. Et, en plus, ces 20% sont transformés par notre vision du monde !

Donc lorsque nous faisons notre travail d'écoute, qu'écoutons-nous vraiment ?

Si une personne dit : « je ne veux plus le voir » et qu'elle lui écrit des lettres, des sms, que nous dit-elle ?

Si une personne dit je veux partir loin et vite sans réellement tout faire pour cela, que nous dit-elle ?

Si une personne nous dit je veux le quitter mais continue à s'informer sur ce qu'il fait, que nous dit elle ?

N'oublions pas que les histoires d'amour nous transcendent tout autant qu'elles peuvent nous faire sombrer dans la folie ; sachant que la folie est un mode de relation permettant de supporter l'insupportable ! Ne soyons donc pas étonnés de l'incohérence, de l'ambivalence, des changements, de ces personnes. Leur souffrance est telle qu'elles survivent comme elles peuvent. Progressivement, j'ai compris que la violence avait une fonction pour le couple. Ou plutôt qu'elle était la plus mauvaise solution trouvée face au dysfonctionnement du couple.

Par exemple, la violence permet:

- Que chacun reste à sa place,
- Que la dispute s'arrête,
- De s'écarter l'un de l'autre quand la fusion est trop grande et devient atrocement étouffante.
- Etc ...

Chaque couple, lors des thérapies, en me racontant leur dysfonctionnement, me permet de voir à quoi sert la violence pour le maintien de leur conjugalité. Cette même violence qui, pour eux, avant de me rencontrer était leur solution, est devenue un poison presque mortel lorsqu'ils me rencontrent.

Ainsi, s'il est plus facile et même rassurant de voir la violence conjugale uniquement comme une victime sous l'emprise d'un bourreau, je me dois de vous dire que la réalité est beaucoup plus vaste et complexe.

Laurent LIOTARD



Stéphanie PILLION
Educatrice de jeunes enfants

CHRS « Accueil Neuf de cœur » & Systémia-Consultation

Bonjour à tous

L'enfant au cœur des violences conjugales.....En effet !

Souvent, j'ai entendu des parents me dirent : « mon enfant n'a rien vu » ; « Geoffrey n'était pas là quand on se disputait » ; « Sophie, elle était dans sa chambre » ; « on se dispute, quand ils dorment » ; « Raphael, il est trop petit, il comprend pas » ; « Kilyan, il était devant la télévision ».etc.

Toutes ces petites phrases, interrogent sur ces enfants et ce qu'ils vivent vraiment : se rendent-ils compte de ce qu'ils vivent ? N'en souffrent ils pas?

Ecoutons les : Lilou « j'ai peur quand papa fait mal à maman » ; Manon « mon papa est méchant avec maman », Mathys « ils se disputent à cause de moi », Eric « maman n'avait pas bien préparé à manger, papa était pas content, il est jamais content... », Tristan « quand je suis rentrée de l'école, maman pleurait et elle avait du sang, j'ai peur », Emerik « je les entends crier quand je suis dans mon lit, je me mets sous les couvertures, j'entends aussi des fois, maman qui pleure... » Etc.

Voir la violence conjugale du point de vue de l'enfant, nous permet d'entrevoir sa réalité :

Mon expérience, mes observations, les études réalisées sont formelles quand aux répercussions et la souffrance des enfants vivant dans un tel contexte.

Ces enfants vivent dans un climat insécurisant. Celui ci peut être gravement nuisible à leur développement, même s'il n'en est que le « témoin » ou s'il est mis à l'écart au moment des disputes.

Comment être un enfant, quand la préoccupation première est de savoir « comment vont ses parents ? » ; Que cet enfant fait « tout pour ne pas contrarier maman parce qu'elle ne va pas bien ou papa qui risque de se fâcher et de frapper maman »

L'enfant qui vit dans ce contexte est souvent au prise avec des conflits de loyauté « j'aime papa mais il est méchant avec maman, je ne peux pas l'aimer, vu que j'aime aussi maman mais en même temps c'est mon papa... »

L'enfant peut être « parentifié » ou le parent « infantilisé » : « j'écoute maman mais je dis rien, elle se contrarie vite », « elle en a déjà assez»

L'enfant peut se sentir coupable et responsable de la situation de violence « j'ai pas été sage, c'est de ma faute », « j'ai pas bien travaillé à l'école, ils se battent à cause de moi... »

Voici quelques répercussions pour un enfant vivant dans ce contexte et il en existe bien d'autres. Je laisserais place par la suite à ma collègue Clémentine pour vous en faire part.

En conséquence, ces enfants sont dans un mal être importants. Retenons, qu'ils vivent dans un « environnement toxique », nuisible à leur développement. Ces enfants souffrent toujours d'une manière ou d'une autre.

C'est pourquoi à Systémia, nous avons souhaité développé une prise en charge spécifique pour que ses enfants redeviennent sujet, se préoccupent d'eux-mêmes.

Ainsi à Systémia-Consultation, il y a 2 dispositifs différents : Systémia-Consultation pour les adultes et les couples et Systémia-Enfants.

Le déroulement est le suivant :

Dans un premier temps, l'adulte est reçu par un thérapeute différent de celui qui recevra l'enfant. Cela montre de manière symbolique à l'enfant, qu'il n'est en rien coupable de la situation, qu'il n'est pas responsable, que la violence n'est pas de son fait. Par ailleurs, on peut se demander, si un rendez-vous était d'abord pris pour l'enfant, cela présupposerait, que c'est l'enfant qui va mal, qui est inadapté, c'est lui qu'il faut soigner...

Dans un second temps, l'enfant et/ou la fratrie sont reçu seul. Par là, nous signifions à l'enfant qu'il s'agit de son espace. L'enfant peut alors mettre ses propres mots sur les événements qu'il a vécu ; sur ce qu'il ressent, une jeune fille de 11 ans disait dernièrement « c'est la première fois que je le dis », et bien évidemment, sur beaucoup d'autres choses...

Après cette première phase de diagnostic, l'enfant est orienté soit vers:

- des entretiens individuels
- des groupes d'expressions
- des rendez-vous parents/enfants ; mère/enfant ; père/enfant

J'en profite pour ouvrir une petite parenthèse : à Systémia-Enfants, nous travaillons avec les pères. D'ailleurs, à ce propos, il n'y a pas plus tard que deux jours, s'exprimait sur ce sujet

lors d'un reportage télévisé. Il exprimait comment la situation pouvait paraître paradoxale entre un conjoint extrêmement violent qui démontrait de réelle capacité à être père...

Je ferme la parenthèse :

A Systémia-Enfants, notre propos est d'aider l'enfant à redevenir sujet. L'enfant dans cet espace, (qui est le sien), ne se préoccupe alors pas de papa/maman. Il s'occupe de lui. Il dit simplement « je ». Quand il se réapproprie qu'il est « une personne », c'est peut-être là, que les secousses de la violence peuvent s'arrêter. S'occuper de l'enfant d'aujourd'hui, du sujet qu'il est, le prépare à être l'adulte de demain. C'est cet enfant « sujet », qui va apprendre à repérer ses besoins et à les formuler.

Arrivé à ce stade, il est possible que vous vous demandiez, mais la parentalité dans tout ça ?

Elle est travaillée avec le père/la mère/les parents lors de l'entretien avec le thérapeute mais aussi de manière informelle, lorsque le parent amène l'enfant en rendez-vous et patiente dans la salle d'attente en effet, la parentalité se travaille lorsque le parent pense à l'enfant, s'organise pour lui... etc.

Systématiquement, pour aider l'enfant ; il faut aider le parent ; pour aider le parent ; il faut aider l'adulte ; pour aider l'adulte à venir, il faut aider l'enfant ! Ainsi la boucle est bouclée.

Selon l'évolution de l'accompagnement des adultes et des enfants, la famille peut alors bénéficier d'entretiens familiaux. Cet espace de parole permet à chacun dans la famille d'être au même niveau d'information, de parler de ses émotions, de son ressenti, d'aborder les aménagements de chacun, les nouveaux fonctionnements familiaux survenus depuis et lors de la prise en charge thérapeutique.

Cela me rappelle une famille avec laquelle nous avons travaillé. Madame avait été accueillie dans un premier temps, seule, avec ses trois filles. Elles avaient déjà été une fois accueillies en urgence mais Madame avait fait choix de retourner au domicile. Toutes les quatre avaient très peur de Monsieur. Celui-ci était décrit vraiment très négativement et violent. Madame a commencé un travail avec ses enfants autour de la violence vécue. Monsieur de son côté a également fait des démarches de soin puis nous avons eu une demande du couple pour l'admission de Monsieur. Durant les entretiens effectués, les enfants, Madames ont pu exprimés leurs craintes, mais également Monsieur qui ne savait plus comment se positionner, comment poser des limites, craignait de voir la peur des enfants...Toute la culpabilité que chacun pouvait porter....La famille a depuis 2 ans a finis son travail de thérapie, elle passe nous dire bonjour régulièrement, elle va bien !

Systémia-Enfant est également le lieu pour « parler à l'enfant en passant par le parent » ; pour responsabiliser le parent en tant que parent, lui redonner sa place de principal éducateur de son enfant, le reconnaître dans ses compétences et ses capacités.

Merci pour votre écoute.

Stéphanie PILLION



Clémentine GORISSE
Psychologue clinicienne

Brunehaut-enfant

Représentant ici le service Brunehaut Enfant se situant à Lille, je distinguerai la violence conjugale du conflit de couple : la violence conjugale est un processus répétitif d'agressions récurrentes, cumulatives. Elles s'aggravent et s'accroissent selon un cycle bien connu désormais. Il y a toujours dans ces couples là un dominant et un dominé, le rapport de force est asymétrique.

Brunehaut fait partie de la Fédération National Solidarité des Femmes et par militantisme et parce qu'elles sont bien plus nombreuses, nous ne recevons que les femmes et leurs enfants victimes de violences conjugales. C'est de ces femmes et ces enfants dont je vais vous parler aujourd'hui.

Les violences conjugales entraînent des conséquences graves sur le développement physique et psychique de l'enfant. Elles provoquent en lui un climat d'insécurité, d'instabilité et de menaces. Elles l'exposent de façon intensive à un modèle d'interaction et de gestion des affects. Les violences conjugales empêchent les parents de satisfaire leur devoir de protection. Au lieu de protéger les violences conjugales mettent l'enfant dans une réalité traumatique.

Le quotidien de l'enfant est marqué par la loi du plus fort, le mépris de l'autre, de son corps, comme de son identité. Les besoins de l'enfant qui engagent profondément son identité et sa capacité à grandir sont difficilement comblés. Il est confronté à l'angoisse mortifère et à une réalité très anxiogène.

Les enfants exposés présentent un risque plus important de troubles affectifs et comportementaux (repli sur soi, retrait des interactions sociales, angoisses de séparation, actes d'agression envers soi et autrui..., dépression, anxiété, syndrome stress post traumatique).

Les violences conjugales ont un impact sur le processus d'attachement entre les parents et l'enfant. Le fait d'être un parent effrayé ou effrayant amène des incohérences relationnelles qui sont paradoxales : l'enfant va chercher du réconfort auprès des sources de sa

détresse. Les enfants exposés aux violences conjugales ont donc plus tendance à développer un style d'attachement angoissé ou désorganisé. Ils développent des méthodes pathologiques d'autorégulation de leur propre détresse et cherchent à co-réguler les états affectifs des parents : position d'enfant parentalisé qui veille au bien être de la victime ou de l'auteur ou des deux façons pathogène.

Heureusement, des études longitudinales montrent que le type d'attachement peut changer au cours de l'enfance et le lien mère-enfant peut s'améliorer une fois que tous les deux ne sont plus exposés à la violence.

Les enfants adoptent des stratégies d'ajustement (ou de coping) qui leur permettent de diminuer l'impact d'un événement vécu comme menaçant pour son bien être physique et psychologique. On a trouvé des stratégies plus particulières aux enfants exposés aux violences conjugales : évitement d'éléments anxiogènes, fantasmes de sauvetage ou de vengeance, tentatives de maîtrise (soin de la fratrie, de la violence, enfant parfait pour éviter la violence), quête de soutien, auto ou hétéro agressivité, expression corporelles et créatives, rationalisation (violence mérité la violence, comportement violent de l'auteur normal à cause du stress)...

L'enfant n'a pas la capacité d'interpréter la violence : il l'éprouve, perçoit les dangers, mais ne comprend pas son origine ni sa signification. La seule raison à laquelle il puisse accéder, car aussi la procédure d'individuation n'est pas abouti, c'est de se vivre lui-même comme élément déclencheur (ce qui correspond également au fantasme primaire de toute-puissance).

Cette culpabilité qui l'habite mène du coup au fantasme qu'il peut arrêter la violence, réparer, protéger la victime, guérir l'agresseur. Tout cela est bien évidemment mission impossible ce qui entraîne des sentiments de responsabilité et d'impuissance.

L'enfant est prisonnier, sous l'emprise d'un système pseudo-familial qui le contraint à se construire en réaction à une violence qui envahit et sature d'angoisse le lieu où il devrait puiser ce dont il a besoin pour se structurer en tant que sujet.

L'enfant met en place un positionnement relationnel face à l'auteur et à la victime et dans ces familles où règnent les violences conjugales, ces positionnements ont tendance à se rigidifier pour voir apparaître un mode unique d'interactions.

7 rôles ont été observés chez les enfants exposés aux violences conjugales :

- Petit parent (autonomie précoce)
- Confident de la victime
- Confident de l'agresseur (culpabilité/victime mais aussi identification à l'agresseur)
- Petit agresseur (le parent agresseur force l'enfant à agresser la victime)
- Enfant modèle (tente de prévenir la violence)
- Arbitre (négocie, peut demander à la victime de se soumettre pour apaiser les tensions)
- Bouc émissaire (enfant désigné comme déclencheur des violences)

Selon l'âge d'exposition des enfants aux violences, celles-ci ont un impact bien particulier en lien avec le développement de l'enfant. Je ne développerai pas ici.

Je souhaiterais faire un tout petit détour par le « style parental » des mères victime de violences conjugale (reprises de différentes études par N. SEVERAC dans le livre : L'enfant face à la violence dans le couple) car je trouve ce qu'amène ces recherches est particulièrement intéressant.

Les violences conjugale entraînent d'importants troubles psychologiques chez les femmes et affectent donc leur capacité à éduquer leurs enfants.

Cependant, des études montrent que, même si le niveau de stress est plus élevé que chez les mères non agressées, les victimes de violences conjugale ont un style parental comparable c'est à dire qu'elles sont capables d'être structurantes, chaleureuses, encourageantes et disponibles (Sullivan & al, 2000).

Environ 20% d'entre elles seraient même plus empathiques et attentionnées aux besoins de leurs enfants afin de compenser la violence dont ils sont témoins (Levandosky & al, 2000).

Les mères victime de violences conjugale mettent en place des stratégies spécifiques de protection psychologique des enfants : elles assurent un soutien émotionnel, disent la vérité tout en les ménageant et instillent de l'espoir concernant le futur (Haight & coll, 2007).

En revanche, d'autres études montrent pourtant que ces femmes ont 2 fois plus recours à la violence physique comme stratégie d'éducation (Strauss, 1990).

De façon générale, les recherches montrent que les femmes victime de violences conjugale modifient leur style de parentalité selon la présence ou l'absence du conjoint violent. Elles ne sont pas plus violentes que les autres une fois qu'elles ne sont plus soumises à la violence.

LA PRISE EN CHARGE AU SERVICE BRUNEHAUT ENFANT

Comme je vous le disais en début d'intervention, nous ne recevons que les enfants accompagnés de leur maman au service. Dans la majorité des cas, les femmes ont quitté le domicile conjugal ce qui permet à l'enfant d'être plus confortable du côté du conflit de loyauté.

Nous sommes 2 intervenantes dans le service ma collègue éducatrice Oriane Van Den Berghe et moi-même, psychologue.

Durant la phase, que nous appellerons « diagnostique » durant laquelle nous essayons d'avoir une vue d'ensemble des difficultés de la maman et des enfants pour ensuite leur proposer une aide la plus adaptée possible à leur demande, nous intervenons à 2. Cela nous permet d'avoir un regard pluridisciplinaire.

Le premier contact se fait au téléphone avec la maman, accompagnée ou non d'un professionnel.

Nous lui proposons dans un premier temps un entretien seule, sans les enfants, afin qu'elle puisse nous parler de la situation qu'ils ont vécu ensemble sans nécessairement replonger les

enfants dans ce traumatisme. Parfois, c'est la première fois qu'elles parlent des violences et ont besoin de « vider leur sac ». Les enfants n'ont pas forcément à tout entendre.

Nous axons l'entretien quand c'est possible sur ce qu'elles pensent que les enfants ont vécu dans ces moments de violences.

Cela permettra à l'enfant, par la suite, de ne pas être soumis au discours et donc au désir de sa mère (les « il est comme son père » ou « il est comme moi »...) et du coup, d'avoir une plus grande liberté d'expression vis-à-vis de nous.

Dans un second temps, nous invitons Madame à revenir avec le ou les enfants et à passer avec chacun d'eux, un entretien à parler de lui, de sa vie, depuis la grossesse jusqu'à aujourd'hui et ce pour quoi sa mère souhaite qu'il nous consulte. Ce récit de la vie de l'enfant par sa mère nous semble très important dans ces situations de violences conjugales, dans la mesure où cette violence vient faire effraction dans le psychisme de l'enfant, comme des arrêts sur image qui repasseront en boucle pendant parfois très longtemps dans sa tête. Le traumatisme et encore plus quand il est répété, vient arrêter le temps, vient casser cette dynamique vitale et il est très difficile de reprendre le cours de sa vie après des épisodes violents. Refaire l'histoire de l'enfant avec sa mère c'est lui redérouler son vécu, en mettant des mots pour faire les liens et retisser ce que la violence est venue détruire.

Puis, nous recevons l'enfant seul, s'il est d'accord bien sûr et en fonction de son âge, pour lui laisser la parole, pour qu'il puisse nous exprimer sa demande ou sa non demande. A ce moment, il lui est précisé que le cadre de nos entretiens est strictement confidentiel est que rien (sauf danger pour lui) ne sera retranscrit à sa maman, son papa, aux travailleurs sociaux... sans qu'il ne soit d'accord.

C'est à partir de ces 3 entretiens préalables que nous discutons en équipe et parfois (quand c'est nécessaire) en concertation avec les différents intervenants sociaux qui accompagnent la famille, de l'aide que nous pensons pouvoir de la manière la plus appropriée possible proposer à ces enfants et leur maman :

- Une aide éducative d'accompagnement aux démarches qui concernent les enfants (écoles, avocats, audiences, services sociaux ou médicaux...) dans l'idée de soutenir la mère dans ses démarches et dans la reconnaissance auprès des partenaires de la souffrance particulière de ces enfants.
- Un suivi psychologique individuel d'enfant
- Un suivi psycho-éducatif mère-enfant
- Des groupes d'expression pour enfants
- Des groupes de parole pour les mères victimes de violences conjugales axés sur la parentalité

Je vois la question arriver : et les pères ?

La question des pères auteurs de violences conjugales pourrait faire l'objet d'un colloque entier : sont-ils de bons pères ?

Personnellement et comme beaucoup d'auteurs s'étant penchés sur la question des violences conjugales, j'en doute. Ils ont au moins beaucoup de difficultés à faire passer l'intérêt de leurs enfants, leur sécurité, leur bien être et leur santé avant l'expression de leur pulsions violentes.

Je ne dis pas qu'ils n'ont pas à avoir de liens avec leurs enfants mes on devrait davantage s'assurer de la qualité de ces liens et les modes d'interactions mis en place, car ils peuvent parfois continuer à être destructeurs pour l'enfant et pour sa mère. Je pense qu'un travail très important sur la parentalité de ces pères devrait être fait avec eux. A ce jour, je ne connais pas de lieux spécifiques pour eux.

Clémentine GORISSE



Sabine LAMBERT-BROMBOSZCZ
Juge aux affaires familiales

TGI Béthune

***Loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites
spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des
couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants***

JORF n°0158 du 10 juillet 2010.

La loi a été promulguée le 9 juillet 2010. Elle a été publiée au Journal officiel du 10 juillet 2010 (un rectificatif a été publié au Journal officiel du 28 juillet 2010).

Le texte définitif de la proposition de loi Proposition de loi Projet de texte législatif déposé au Parlement à l'initiative d'un ou plusieurs parlementaires. avait été adopté le 29 juin 2009, l'Assemblée nationale ayant adopté en deuxième lecture, sans modification, le texte que le Sénat avait modifié en première lecture le 24 juin 2010 après avoir joint à la proposition initiale une proposition de loi, déposée au Sénat le 25 décembre 2009 par M. Roland Courteau et plusieurs de ses collègues

Déposée le 27 novembre 2009 par Mme Danielle Bousquet et M. Guy Geoffroy et plusieurs de leurs collègues, la première proposition de loi avait été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 25 février 2010.

De quoi s'agit-il ?

Ce texte est issu des travaux de la mission d'évaluation des politiques de lutte contre les violences faites aux femmes, mise en place à l'Assemblée nationale en décembre 2008.

Il vise notamment à faciliter le dépôt de plaintes par les femmes qui sont souvent freinées par la peur de perdre la garde de leurs enfants, par le risque de se retrouver sans logement ou par la crainte de l'expulsion lorsqu'elles sont en situation irrégulière.

Le texte prévoit une "mesure phare" : "l'ordonnance de protection" qui peut être délivrée par le juge aux affaires familiales lorsque des "violences exercées au sein du couple ou au sein de

la famille Famille Groupe de personnes liées par des liens de filiation et d'alliance., par un ancien conjoint, un ancien partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou un ancien concubin mettent en danger la personne qui en est victime. « Victime : Personne qui subit personnellement et directement un préjudice physique, moral ou matériel, du fait d'une infraction pénale., un ou plusieurs enfants". Le juge, qui doit statuer dans les 24 heures, peut être saisi par la victime ou par le ministère public Ministère public (ou Parquet) Ensemble des magistrats chargés de représenter les intérêts de la société et de veiller au respect de l'ordre public et à l'application de la loi. Le ministère public est hiérarchisé (procureur général, procureur de la République) et subordonné au garde des Sceaux .avec l'accord de la victime.

Cette "ordonnance de protection", prise après audition des parties, permet au juge d'attester de la réalité des violences subies et de mettre en place, sans attendre la décision de la victime sur le dépôt d'une plainte, les mesures d'urgence : éviction du conjoint violent, relogement "hors de portée du conjoint en cas de départ du domicile conjugal.

Les mesures liées à l'ordonnance de protection seraient applicables durant quatre mois, avec possibilité de renouvellement "en cas de dépôt par la victime d'une requête en divorce ou en séparation de corps".

Le conjoint violent qui ne respecterait pas les mesures de protection décidées par le juge pourrait être condamné à deux ans de prison et 15 000 euros d'amende : « Amende : Condamnation à payer au Trésor Public une somme d'argent fixée par la loi..

Le conjoint violent pourrait également se voir imposer le port d'un bracelet électronique pour contrôler son respect des mesures d'éloignement prises à son encontre.

Le texte crée en outre de nouveaux types de délit :

- le délit de harcèlement au sein du couple pour prendre en compte les violences psychologiques ou morales. Le texte adopté au Sénat précise que le fait de "harcéler son conjoint, son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou son concubin par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale" est puni d'une peine allant de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende selon la durée d'incapacité de travail subie.
- le délit de "contrainte au mariage" pour lutter contre les mariages forcés

Pour les femmes issues de l'immigration, le texte prévoit d'accorder ou de renouveler leur titre de séjour aux femmes venues en France au titre du regroupement familial, même si elles se sont séparées de leur mari en raison de violences. De même une carte de séjour pourra être délivrée aux personnes en situation irrégulière ayant subi des violences conjugales.

Les travaux préparatoires & études d'impact

- Assemblée nationale - Rapport d'information fait au nom de la mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes

Le processus législatif

- Loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants
Légifrance : <http://www.legifrance>. (...)
- Rectificatif publié au Journal officiel du 28 juillet 2010
Légifrance : <http://www.legifrance>. (...)
- Dossier législatif sur la proposition de loi renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes
Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nationale> (...)



Hervé GUERARD
Attaché de direction

Délégué du Procureur

L'A.S.E.J du Pas-de-Calais est une Association (loi de 1901) habilité justice (habilitation Cour d'Appel de Douai 1982) ayant passé une convention avec le ministère de la Justice afin de remplir une mission de service public travaillant sur mandat judiciaire.

A ce titre, l'A.S.E.J intervient sur le ressort des tribunaux de Béthune – Arras – Boulogne-sur-Mer – Saint-Omer.

Pour mener à bien son action, l'A.S.E.J a mis en place quatre antennes dans ces mêmes tribunaux.

Les mesures confiées portent sur les Contrôles Judiciaires Socio Educatif, les Enquêtes de Personnalité et Sociale, les Alternatives aux poursuites, dont les stages de violences intrafamiliales (ainsi que les administrations Ad'Hoc).

Vingt-cinq salariés interviennent sur ces quatre tribunaux.

Dans le cadre de nos activités que ce soit pour les Contrôles Judiciaires Socio Educatif, les Enquêtes Sociales Rapides, les Enquêtes de Personnalité, le travail en partenariat est une nécessité.

Ainsi, l'A.S.E.J a toujours essayé de maintenir et développer les réseaux relationnels avec des structures ou des associations de santé, sociales, d'hébergement et tous les acteurs permettant de favoriser l'insertion et éviter la récidive.

Courant 2007, sollicité par les Parquets (notamment celui de Béthune et d'Arras) une réflexion a été menée pour la mise en place novatrice de stage dit de « violence intrafamiliale » (dans le cadre des alternatives aux poursuites).

Diverses par leur manifestation et par leur cause que par les conséquences, la violence intrafamiliale s'exerce dans un cadre où l'auteur et la victime (ou les victimes) sont liés affectivement et matériellement.

La violence familiale entraîne des conséquences pour l'ensemble de la cellule familiale proche ou élargie.

L'incarcération de l'auteur ou son éloignement peut répondre à une demande de réponse ferme qui s'avère parfois nécessaire mais elle ne règle qu'exceptionnellement les problèmes de violences. Madame LAMY, Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Béthune, a précisé ce matin les types de réponses mis en place par le paquet.

L'importance des violences a été un critère déterminant quant à la mise en place de ces stages : en effet seules sont orientées des personnes ayant commis des actes de violences dit : « léger » I.T.T moins de huit jours, sur leur conjoint (e), enfant ou parents, n'ayant pas fait l'objet de poursuite similaire au préalable.

Une fois les objectifs des stages et les critères définis, muni de mon bâton de pèlerin j'ai rencontré des organismes et des associations susceptibles de participer à ce nouveau projet.

Ainsi, le 9 de cœur, le Cheval Bleu, la Police Nationale, le C.S.P.A de Liévin ont été sollicités et ont répondu présents sur le secteur de Lens.

Les partenaires similaires ou les mêmes interviennent également sur le secteur de Béthune.

Ainsi un réseau a été créé et le stage implique maintenant différents partenaires qui se rencontrent et travaillent de concert.

Des bilans sont effectués de façon régulière et permettent à chacun de mieux appréhender le travail des autres.

Ce stage n'a pas pour but de vouloir régler tous les problèmes ce qui serait utopique mais bien de faire prendre conscience aux auteurs de la portée de leurs actes et de les faire réfléchir sur leur(s) violence(s).

La richesse et la diversité des intervenants et un atout supplémentaire à la réussite de ces stages.

Les personnes participant ont toutes l'attitude pour continuer un suivi si elles le désirent.

Elles sont orientées vers des structures susceptibles de les accueillir.

Par le biais de la prise en charge de l'auteur et la prévention de la récidive, l'A.S.E.J et les partenaires intervenants lors des stages participent à la protection des victimes.

En place depuis maintenant trois ans avec deux stages mensuels sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de Béthune, on peut être content de cette réalisation qui reste pour autant perfectible.

Une réflexion est menée afin d'améliorer encore une intervention possible entre l'auteur et la victime.

Je laisse la parole à ma collègue Madame Luongo Anne-Sophie afin de vous présenter le fonctionnement des stages.

Hervé GUERARD



Anne-Sophie LUONGO-BIGORGNE
Assistante socio-judiciaire

Déléguée du Procureur

Ne traiter que de la manifestation du phénomène de la violence ne permet pas d'analyser les causes ni de proposer des solutions propres à éviter la réitération.

L'objectif du stage est la prise de conscience par l'auteur du risque pénal encouru mais surtout de la gravité de ses actes. Il s'adresse à des personnes primaires c'est-à-dire qui n'ont pas fait l'objet de condamnations pour des faits similaires.

L'auteur des violences reçoit par les services de police qui ont mené la procédure une convocation pour être reçu par notre service. Lors du premier entretien qui est donc individuel, un rappel à la loi est fait. A savoir que l'auteur des violences intra familiales ayant entraîné une ITT inférieure ou égale à huit jours encourt des peines allant jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende.

Il s'agit bien entendu des peines maximales et en pratique, l'auteur des violences intra familiales sera condamné en audience à des peines moindres. Selon les statistiques, les peines prononcées sont de l'ordre de 600 euros d'amende et des peines d'emprisonnement allant de quelques semaines de sursis voire de prison ferme.

A l'issue de ce premier entretien, l'auteur prend la décision soit de participer au stage soit de refuser mais s'expose ainsi au risque de passer devant le tribunal correctionnel pour y être jugé.

Dans la pratique, peu d'entre eux refusent le stage. A noter que le stage est payant, c'est une volonté du Procureur de la République de Béthune. Il a fixé le montant à 200 euros. Des échéanciers sont mis en place pour ne pas pénaliser financièrement le couple puisque bien souvent la vie de couple est maintenue.

Le premier entretien a pour but également d'évaluer le contexte familial, social et professionnel de la personne. Ainsi, selon nos statistiques, on s'aperçoit que les auteurs de violence en stage sont majoritairement des hommes âgés entre 30 et 50 ans, encore en couple après le passage à l'acte. Pour bon nombre d'entre eux, l'alcool était présent lors des faits. Il s'agit essentiellement de personnes disposant d'un logement stable, autonome et ayant une activité professionnelle.

Si certains éléments sont révélés au cours de cet entretien comme la survenance de nombreux faits de violence ou un signalement par la victime qui a de nouveau déposé plainte, une remontée d'informations est faite au parquet de Béthune qui nous indique si le stage est maintenu.

Concrètement, les stages sont mis en place à raison d'un par mois à la Maison de Justice de Justice de Lens et un au Tribunal de Grande instance de Béthune. Ils sont composés chacun d'une dizaine de personnes et se déroule sur une journée et demie.

La première matinée est animée par les délégués du Procureur. Un rappel des textes de loi fait. Le stage favorise l'échange en groupe sur la violence et ses représentations (violence morale, physique, verbale, sexuelle) avec pour objectif la prise de conscience par l'auteur de la signification de son acte par rapport au respect de l'autre et de ses libertés.

Une réflexion est menée pour tenter de verbaliser les sentiments et émotions qui mènent le plus souvent au passage à l'acte et les répercussions sur les enfants présents lors de ces épisodes de violence.

L'après midi, nous cédon la place à M. LIOTARD dont l'intervention est suivie par celle du CSAPA de Liévin et plus particulièrement de M.KASSOUH qui traite de la consommation d'alcool et de ses conséquences sur le plan somatique et social.

La deuxième demi-journée se partage se partage entre l'intervention de la psychologue du bureau d'aide aux victimes du commissariat de police de Liévin et un équipe du Cheval Bleu.

Un mois après le stage, les participants sont revus en entretien individuel afin d'évaluer l'évolution de leur situation personnelle et l'apport du stage.

La mesure prend fin à l'issue de cette rencontre et la procédure est classée sans suite par le parquet.

S'agissant de la réitération des faits, elle semble à priori faible même si nous ne disposons pas de chiffre fiable à ce sujet.

On peut donc tirer pour l'instant un bilan positif de la mise en place de ses stages.

Des réunions ont lieu régulièrement entre les différents partenaires afin d'échanger et de réactualiser nos interventions. Tous semblent motivés pour faire perdurer cette mesure.

Rappelons en conclusion que le stage n'a pas de vocation thérapeutique mais se veut d'amener les auteurs de violence à se responsabiliser et à réfléchir sur les conséquences de leurs actes et de les orienter le cas échéant vers des structures adaptés.

Anne-Sophie LUONGO-BIGORGNE



Virginie HOFFMAN
***Chargée de mission départementale aux droits des femmes et
à l'égalité***

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Le plan global triennal 2008-2010 attirait pour la première fois l'attention des professionnels et des services de l'état sur l'importance d'élargir la prise en charge des publics aux auteurs de violences conjugales et aux enfants dit témoins.

Il affirmait par là, la nécessité de transformer les efforts faits en matière de prise en charge de l'urgence, en intervention sur les conséquences des violences faites aux femmes.

Les trois années qui viennent de s'écouler ont donc vu apparaître les différents dispositifs et procédés qui nous ont été décrit ce matin, venant s'ajouter aux permanences associatives réalisées par les CIDFF, et l'AVIJ, notamment au sein des commissariats.

De ces trois années, et des retours d'expérience il ressort plusieurs constats :

Concernant les publics :

- la parole peut se libérer à n'importe quel moment, avec de nombreux professionnels, avec qui la/les victimes auront créés un lien de confiance. Pourtant, ces professionnels ne sont pas toujours préparés à recueillir cette parole et ne savent pas toujours ce qu'il faut en faire.

Je pense par exemple à un conseiller professionnel qui accompagnait des demandeurs d'emploi au quotidien dans leur démarche de recherche d'emploi. Les personnes qu'il accueillait étaient pour certaines très désocialisées. Il lui arrivait régulièrement de recueillir les confidences parfois extrêmement lourdes de ces personnes sans savoir s'il avait le droit ou la responsabilité d'en parler, à qui ...

- une victime de violences peut voir à rencontrer plus d'une douzaine d'interlocuteurs dans son cheminement vers l'autonomie (association d'aide aux victimes, psychologues, commissariats, médecins, travailleurs sociaux du CCAS ou de la MDS, CHRS, avocat en cas de séparation ...) avec des vocabulaires différents, avec des cultures différentes ...

Concernant les professionnels :

- tout d'abord : l'accompagnement unique d'une partie de la cellule familiale (femmes, enfants, hommes) entraîne un fort risque de récurrence, et démontre ses limites

Pour mémoire et à titre d'exemple 80 % des femmes accueillies en CHRS pour des raisons de violences conjugales retournent au domicile,

- dans un deuxième temps, la prise en charge juxtaposée et non concertée des publics par les professionnels (étatique, associatif, des collectivités) amènent parfois la redondance voir le décalage des interventions,

Toujours à titre d'exemple, sur le dispositif des Rosati, afin de mieux préparer la fin de la période d'éviction la nécessité de croiser les travaux menés par l'ARS Clotaire et l'AVIJ 62 a très vite émergé.

- enfin globalement les réponses existent lorsque la parole se libère, mais deux interrogations reviennent de manière récurrente : comment repérer les violences ou leur prémices ? Comment accompagner les cellules familiales au-delà de l'intervention de la justice, notamment après les périodes d'éviction ?

Fort de l'ensemble de ces constats et nous reposant sur une circulaire de mai 2008, demandant la mise en place de « référent de lutte contre les violences faites aux femmes », il a été choisi de mener une expérimentation de trois ans sur l'arrondissement le plus marqué par ces violences, mais aussi le plus outillé : celui de Lens.

Le référent a pour mission d'organiser la concertation des acteurs locaux, via un réseau, sur les sujets, dont je viens de vous parler. A terme, l'objectif est d'avoir un protocole type de prise en charge globale de la cellule familiale en situation de violence.

Virginie HOFFMAN



Laurent LIOTARD

Référent prévention et luttas contre les violences conjugales

Arrondissement de Lens

Quelle journée dense et riche en expériences et en compétences !

Nous avons pu entrevoir les différents axes de l'accompagnement psychosocial des situations de violences conjugales.

Malgré des histoires, des approches et des éthiques différentes, cette journée est la preuve qu'il est possible de se rencontrer et d'échanger.

Ainsi, l'histoire est en route.

La synergie permise par la mise en réseau de nos différences et de nos compétences vous permet déjà de voir un peu mieux la richesse des réponses existantes face à la complexité des violences conjugales.

Cependant, cela ne suffit pas.

Le développement du réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales nouvellement créé va permettre de :

- mieux diffuser l'information sur les missions et compétences de chacun.
- Continuer à lever le tabou encore malheureusement présent.
- Faire l'inventaire des acteurs mais aussi des pistes de réflexions et des questions que vous pouvez vous poser au quotidien face aux différentes situations que vous rencontrez.

Le réseau est aussi un espace de rencontre et de parole pour chaque secteur intervenant (police, justice, social, médical, politique, ...). De cette rencontre peut émerger des discussions autour des spécificités de chacun en vue d'une meilleure articulation de l'ensemble des interventions.

Ainsi, le réseau se propose 3 axes de réflexions réparties en groupes de travail :

1. Constitution d'outils d'informations à l'usage des professionnels et de communication à destination du public,
2. Repérage et prévention des situations de violence,

3. Prise en charge des situations de violences au sein du couple.

Non seulement, vous y êtes invités, mais vous pouvez aussi proposer d'autres axes de réflexions pouvant à leur tour se décliner en de nouveaux groupes de travail.

Après cette journée où nous avons pu entendre les spécialistes, le réseau est pour vous, la possibilité offerte de venir réfléchir avec nous. N'hésitez pas à me contacter au centre de consultation Systémia.

Car, pour finir, comme disait Martin Luther King :

« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots ».

Laurent LIOTARD



Marc DEMANZE

Directeur « Accueil Neuf de Cœur »

Conclure ce colloque du 25 novembre 2010, ce ne peut pas être poser un point final mais plutôt des points d'interrogation et de suspension...

L'un de nos objectifs était d'organiser un temps d'échange et de rencontre des multiples formes de prise en charge des situations de violences conjugales, vues par le prisme des domaines de compétences (Justice, police et gendarmerie, sanitaire, social, associatif, thérapeutique), des pratiques (prise en charge des auteurs, des victimes, des couples, des familles et des enfants) et par celui des références éthiques propres à chaque intervenant. Ce travail doit maintenant se poursuivre au travers du réseau mis en place par l'État, dans notre arrondissement...

Notre projet était aussi de transmettre un aperçu des différentes approches et pratiques en vigueur, avec leurs éclairages théoriques, permettant ainsi à chaque professionnel ou bénévole du secteur de tisser les conditions d'une prise en charge adaptée, pertinente et concertée. Je pense que cet objectif est partiellement atteint. De plus, cette dynamique de formation doit aussi s'inscrire dans le temps, avec la volonté de l'Association « Accueil de cœur » d'organiser un colloque, chaque année, à la même date. De même, le réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales proposera des actions de formation (repérage des situations de violences conjugales, etc.) qui viendront compléter cette journée.

Ainsi, cette journée est la première pierre d'un édifice que nous construisons ensemble....

Puisqu'il m'est donné la chance de pouvoir conclure avec le recul nécessaire, je souhaite aussi faire part des très nombreux retours enthousiastes qui nous sont parvenus, tant au niveau de l'organisation que sur le contenu, et remercier chaleureusement, à nouveau, l'ensemble des participants à ce colloque, les intervenants et les organisateurs.

Si je dois souligner des propos de ce colloque, j'insisterai sur l'extrême complexité de cette problématique, dans un contexte où l'on tente, pour se rassurer et simplifier l'inextricable, d'avoir une vision binaire des choses; noir et blanc, yin et yang, auteurs et victimes...

Il semble bien que les situations de violences conjugales soient complexes, multiples et plurielles. Ainsi, s'accrocher à une définition qui distingue le conflit conjugal (qui entraîne le couple, parfois, jusqu'à la mort) de la violence d'un pervers dominant, dénier les violences faites aux hommes sous prétexte qu'il ne représente que 10% des violences subies ...sont des

positionnements qu'il nous faut, maintenant, impérativement dépasser.

Sans occulter le fait que la violence est un comportement qu'il faut condamner fermement et qui constitue un délit, sans nier que l'histoire des sociétés vient souvent donner une légitimité outrageante à une toute puissance de l'homme, je retire aussi de ce colloque des témoignages forts qui peuvent venir heurter nos regards « normauxpathes » ou empreints de sensibilité...

Des témoignages qui parlent:

de la souffrance des auteurs de violences conjugales,
de ces auteurs qui peuvent être aussi des victimes,
du sentiment de vide intolérable créé à l'occasion du départ du domicile
conjugal (tant chez l'auteur que chez la victime),
de l'amour qui unit deux êtres avec une victime qui réclame bien plus l'arrêt de
la violence que l'enfermement du conjoint aimé,
de deux histoires de vie qui se conjugue et enfante un système complexe qui
peut parfois faire naître cette violence insupportable,
d'un homme violent avec sa femme qui peut être un père attentionné et aimant,
du cadre relationnel bienveillant posé par le travailleur social qui impose
parfois à la victime un positionnement qui enferme et dépasse largement sa demande réelle,
de la difficulté à accueillir la parole de la victime (c'est à dire, concrètement,
qu'il faut être prêt à tout entendre ... même ce qui pourrait heurter ses convictions
professionnelles, personnelles, et même intimes !),
du fait que, parfois, celui qui frappe est le plus faible du couple,
de ces histoires de violence qui sont proposée par la victime comme un acte
d'amour qui vient sauver son amant,
Etc.

Et enfin, il me reste une image, celle d'Hervé chantant ses compositions devant un auditoire conquis, écho sonore de nos réflexions qui vient ponctuer notre journée....parce qu'il reste toujours difficile d'être « neuf de cœur ».

Marc DEMANZE



HERVE DEMON
Chanteur compositeur interprète

Voici les deux chansons dans le CD audio

CD

Stands des partenaires

Un immense merci aux partenaires qui ont bien voulu tenir un stand pendant toute cette journée et, par leur présence, ont contribué à éclairer les échanges.

BRIGADE LOCALE DE LA PROTECTION DE LA FAMILLE

Rue François Courtin

62800 LIEVIN

AMNESTY INTERNATIONAL



QUESTION DE FEMMES



SILENCE DES MAUX



**Résonnances la librairie,
Au cœur du combat pour le livre
2 boulevard Gabriel Péri 62210 Avion**



Poèmes de personnes hébergées par l'association Accueil 9 de cœur suite à des violences au sein de leur couple.

Nous

Nous femmes au cœur brisé
Nous femmes désemparées
Tous nos rêves sont anéantis
Tout ce que nous avons construit

Mais au 9 de Cœur nous nous sommes posées
Nous y avons retrouvé la sérénité, la paix

Est à ce jour détruit
Non pas sans peine ni difficulté

Mais là bas les anges sont là
Et ils ont un cœur gros comme ça
Toujours de bonne humeur
Toujours de bons conseils
De leurs ailes ils nous éclairent
Nous attirent vers la lumière

Alors gardons espoir
Ne sombrons plus dans le désespoir
Avec eux composons...
N'ayons plus peur,
Nous sommes au 9 de Cœur.

Neuf 2 Cœur :

On y rentre désemparée, dans ce séjour
Mais tellement bien accompagnée, tous les jours
On y trouve ses repères
Pour oublier les galères.
Grâce aux échanges, à l'écoute, à la relation
A la confiance, à la compréhension
On nous redonne un sens à notre vie
Pour partir un jour d'ici
Continuez votre métier
Avec beaucoup de fierté
Bravo à l'équipe du 9 de Cœur.

Combat de femmes

Un philosophe indien à qui l'on a demandé qu'elles étaient les plus belles choses de l'univers a répondu : "le ciel étoilé sur nos têtes et le sentiment du devoir dans nos cœurs".

A travers le foyer 9 de Cœur, nous avons eu des modèles de femmes, qui, mises d'office en quarantaine par leur mari, ont décidé de se révolter, pour une fois, de quitter cette coquille construite par leur mari, de clamer leur droits et de voir clairement le monde.

Elles ont pu voir le ciel à sa réelle couleur et les étoiles au dessus de leur tête, tout en étant fidèle à leurs devoirs et de rôle de mère.

Aimer :

Chérir, aimer,
Sentiments
Incontrôlés.

Laisse ton être
s'envoler
doucement
dans les tourbillons
de sentiments.

N'aie pas peur de
tout avouer,
livre tes tourments
pour avancer.

La partage est une
clé d'amour,
le respect doit être
donné en retour,

que ce soit,
bonheur, souffrance
ou malheur,
l'amour est le
partage des cœurs.

N'aie pas peur de
pleurer,
Les larmes sont là
pour soulager.

désenvoutée de tout
ce qui te fait
souffrir
Et tu retrouveras le
sourire.

Livre toi comme tu
en as envie
par les yeux, par le
corps, par écrit.

Tu te sentiras A l'horizon, je
cherche dans mon
cœur, une paix
qui tarde à venir.

E Mais j'ai confiance
en l'avenir
je sais que je vais la retrouver.

Elle saura soulager
mes peurs,
m'apporter du bonheur.

Ne plus pleurer, à
nouveau apprendre
à aimer.
Je sais qu'un jour je
me retrouvais.

On m'a volé mes
rêves, mes envies.
Ayant le droit de
dire "NON" une fois
dans sa vie

Je veux oublier la
Souffrance du passé,
toutes les blessures à
cicatriser. La tête haute, je
veux marcher,
sans rien à me reprocher.

Arriveront-ils un
jour à m'aimer
pour ce que je suis,
et non pas comme
ils voudraient que je sois.

BIBLIOGRAPHIE

Amnesty International	<i>Les violences faites aux femmes en France</i>	Mutation	2006
Boris CYRULNIK	<i>Entre résilience et résonance conjugales</i>	Fabert	2009
D. BEAUNE	<i>Le couple dans tous ses états</i>	Ministère du travail	1995
Donald G DUTTON	<i>De la violence dans le couple</i>	De Boeck Université	2009
Elsa FAYNER	<i>Violences, féminin pluriel</i>	Bayard	1996
		Librio	2006
Emmanuelle MILLET	<i>Pour finir avec la violence conjugale</i>	Marabout	2005
Eric TRAPENIERS	<i>Cause toujours</i>	Couleur Psy Seuil	2006
	<i>Intraconjugale</i>	Etude et analyses	2007
Isabelle AFFOLTER.	<i>Accueillir des femmes en détresse.</i>	Érés	2008
Jacques MIERMONT	<i>Dictionnaire des thérapies familiales</i>	Payot	2001
Jacques-Antoine MALAREWCZ	<i>Repenser le couple</i>	Livre de poche	2001
Jean BERGERET	<i>La violence et la vie</i>	Payot	1994
Jean BERGERET	<i>La violence fondamentale</i>	Dunod	1994
John WRIGHT	<i>Manuel clinique des psychothérapies</i>		
	<i>De couples</i>	Presse Université Québec	2008
Louise GRENIER	<i>La violence de l'autre</i>	Quebecor	2008
Marie-France HIRIGOYEN	<i>Femmes sous emprise</i>	OH	2005
Martine NISSE	<i>Quand la famille marche sur la tête</i>	Couleur Psy Seuil	2004
Maryse BIN-HENG	<i>Traiter la violence intraconjugale</i>	L'Harmattan	2008
Maryse JASPARD	<i>Les violences contre les femmes</i>	La Découverte	2005
Maryse JASPARD	<i>Sociologie des comportements sexuels</i>	La Découverte	2005
Maryse VAILLANT	<i>Encyclopédie vie de famille</i>	La Martinière	2004
Maylée LIEBR	<i>Genre, violences et espace publics</i>	Science Pô	2008
Norman L. PAUL	<i>Un casse-tête conjugal</i>	Relation	1995
P. WATZLAWICK	<i>Changement</i>	Essais	1981
Paule CAMPEAU	<i>Enfants exposés à la violence</i>		
	<i>Conjugales, le rôle des professionnels</i>	Documentation Française	2001
Planning Familiale	<i>Liberté, sexualités, féminisme</i>	La Découverte	2006
République Française	<i>L'égalité entre les femmes et les hommes</i>	Retz	2005
République Française	<i>Les femmes victimes de violences</i>		
Reynaldo PERONNE	<i>Violence et abus sexuels dans la famille</i>	ESF	2006
Robert CASTEL	<i>Les métamorphoses de la question sociale</i>	Folio Essais	2007
Robert NEUBURGER	<i>Les rituels familiaux</i>	Payot	2006
Robert NEUBURGER	<i>Nouveaux couples</i>	Odile Jacob	2005
Roland COUTANCEAU	<i>Amour et violence</i>	Odile Jacob	2006
Sabrina R	<i>La gifle</i>	France Loisir	2008
Serge HEFEZ	<i>Quand la famille s'emmêle</i>	Hachette	2005
Serge TISSERON	<i>Secrets de famille</i>	Marabout	2004
Service droit de la femme	<i>Les femmes victimes de violences</i>		
Simone DE BEAUVOIR	<i>Le deuxième sexe</i>	Idées/Gallimard	1949
Stefano CIRILLO	<i>La famille maltraitante</i>	Fabert	2005
Véronique COCARDON	<i>Après coups</i>	J'ai lu	2009